



Success in the AIR



Rapport Annuel 2005

Exercice clos au 31/03/2006





**RAPPORT ANNUEL 2005
(Exercice clos au 31/03/2006)**



MESSAGE DU PRESIDENT

Chers actionnaires,

Un leader en plein retournement !

C'est avec fierté que je m'adresse à vous dans le cadre du rapport annuel et de l'assemblée générale.

En effet après un exercice 2004 délicat et les impacts que nous avons connus au niveau de l'activité et de ses résultats, l'exercice 2005 arrêté au 31 mars 2006 marque un nouveau départ pour notre groupe.

L'évolution significative de l'activité se traduit par une hausse du chiffre d'affaires de 37% à 13.5M€ contre un peu moins de 10M€.

Le retour à des résultats plus conformes en rapport à nos références historiques au-delà de 5% sont de nature à retrouver la confiance pour nos partenaires et à ceux qui ont crus en nous.

Bien sûr il faut féliciter tous nos collaborateurs qui se sont mobilisés pour se remettre en cause et permettre ce redressement spectaculaire.

Notre capacité à s'adapter à d'autres marchés était nécessaire et vitale afin de suivre les orientations du marché mondial.

L'exportation devient prédominante avec tous les aspects qui lui sont propres, faculté d'adaptation, rapidité de suivi, service après vente, apprentissage des langues et des cultures.

La mondialisation nous demande une remise à jour continue et fait connaître notre groupe aux quatre coins du monde.

Pour EUROPE ENVIRONNEMENT

Le redressement est spectaculaire et significatif, la progression de 36% est remarquable alors que l'activité avait baissé l'année d'avant.

Nos prises de marchés sur les marchés publics et l'export ont permis des prises de commandes importantes et une activité très dense.

Le résultat est en rapport et passe de - 409K€ à + 524K€ ce qui est tout à fait remarquable.

Pour EUROP-PLAST

L'activité continue sur des bases saines et élevées, la restructuration commencée en 2004 porte ses fruits et la progression est constante de plus 23%.

Les résultats sont assurés par le bais d'une gestion rigoureuse et une activité commerciale elles aussi au-delà de nos frontières.

Notre image internationale du groupe est en constante progression. La présence sur plusieurs salons dont la Chine et la Russie démontrent notre volonté d'affronter les défis de demain.

La vente dans 19 pays différents atteste de notre travail sur le terrain et le bon accueil de nos produits et technologies.

EUROPE ENVIRONNEMENT est devenu un acteur reconnu et fiable et nous avons bon espoir pour les années à venir.

Continuellement à la pointe de l'innovation et des nouvelles technologies, nous saurons trouver les meilleures pistes afin de pérenniser notre activité.

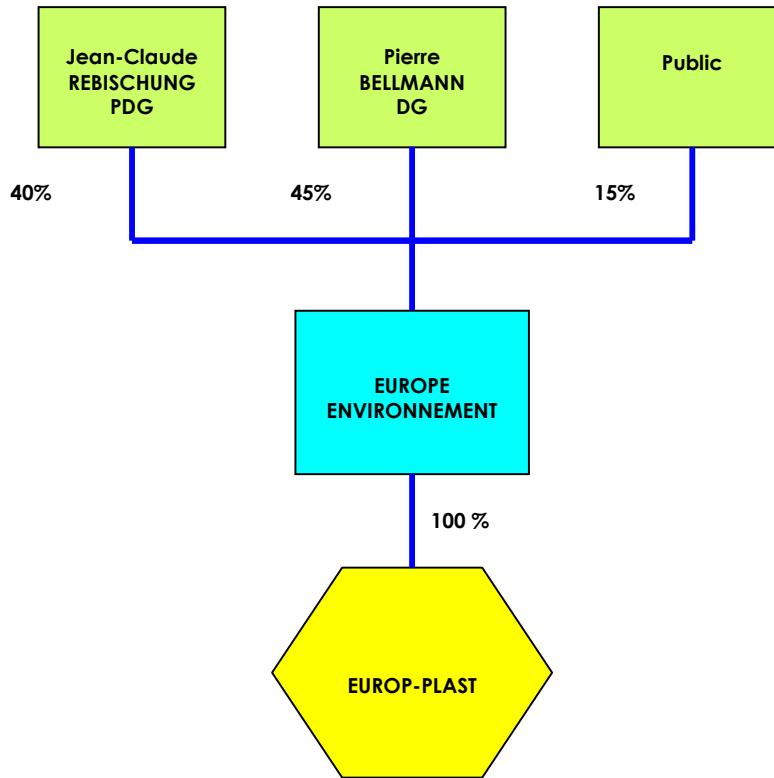
Nul doute que les engagements politiques des différents pays dans l'amélioration de l'environnement seront de nature à améliorer notre visibilité sur ce marché.

Vous remerciant de votre attachement à notre groupe et à votre confiance renouvelée que je partage avec tous nos collaborateurs

Je reste votre dévoué

Jean-Claude REBISCHUNG
Président du Conseil d'Administration

Organigramme juridique du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT

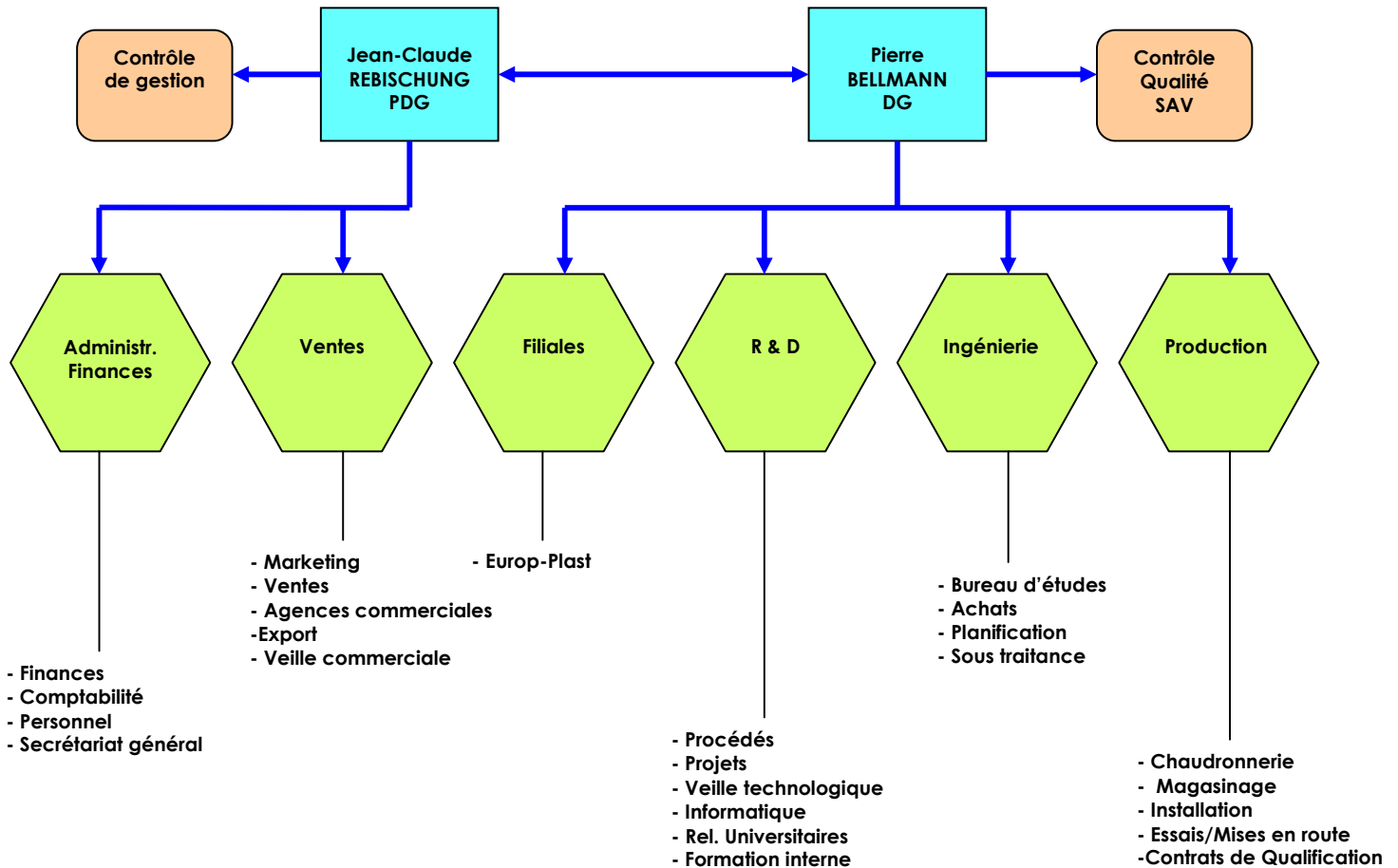


Périmètre consolidé au 31 mars 2006

Récapitulatif des principales données juridiques des entités consolidées au 31 mars 2006 :

Entité	Date de création	Montant du Capital	Adresse du siège social	Part de la maison-mère dans le capital
EUROPE ENVIRONNEMENT	1993	1 000 000 €	9 Rue Gutenberg 68800 VIEUX-THANN	N.A.
EUROP-PLAST	2002	125 000 €	11 Rue Gutenberg 68 800 VIEUX-THANN	100%

Organigramme fonctionnel du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT



Notes : Les principales fonctions de gestion sont concentrées au sein de la société EUROPE ENVIRONNEMENT. Les deux créateurs et animateurs du groupe se partagent les responsabilités, les directions administrative et commerciale pour Monsieur Jean-Claude REBISCHUNG, les directions techniques pour Monsieur Pierre BELLMANN, qui supervise également la filiale existante dont il est le gérant. La direction administrative, qui regroupe également comptabilité et finance, est placée sous la responsabilité de Madame Karine BRAUN-EICH, comme la direction du personnel et le Secrétariat Général. Au côté de Monsieur Jean-Claude REBISCHUNG sera aménagé un nouveau poste de contrôleur de gestion, qui aura en charge la surveillance des tableaux de bord du groupe, ainsi que des tâches spécifiques d'évaluation du fonctionnement du groupe, en vue d'une amélioration et d'une optimisation constante de celui-ci (reporting, systèmes d'informations, procédures, etc.). De la même façon, au côté de Monsieur Pierre BELLMANN se trouve en place un nouveau poste de responsable de la qualité, qui a en charge également l'activité SAV du groupe. Par ailleurs, pour le bon fonctionnement du groupe, fonctionnent deux comités spécialisés : d'une part un comité de Direction stratégique, qui réunit une fois par trimestre autour des deux dirigeants les responsables de chacune des Directions : Administration Finance, ventes, R&D, Ingénierie, Production, filiale ; d'autre part, une fois par mois, un comité de Direction opérationnel, qui associe aux responsables ci-dessus les chefs de services qui leur sont adjoints. Ce dernier comité est plus particulièrement destiné à mettre en application, à suivre et à évaluer les décisions prises par le premier comité.



Le Savoir faire du groupe EUROPE ENVIRONNEMENT

Le groupe EUROPE ENVIRONNEMENT a développé en 10 ans un savoir faire unique, en déclinant et en adaptant depuis sa création les trois métiers qui sont les siens, l'aéraulique, la chaudronnerie plastique et le génie des procédés chimiques, au service d'un marché encore jeune et en plein développement, la lutte contre la pollution, et en particulier la collecte et le traitement des gaz.

Les réglementations environnementales favorisent le développement du groupe EUROPE ENVIRONNEMENT

Le groupe se développe, depuis sa création, en même temps que les normes environnementales se mettent en place et se développent, en France comme à l'étranger.

C'est en effet dans la collecte et le traitement des gaz corrosifs, nocifs ou odorants, marché que se partagent une dizaine d'entreprises seulement dans le monde, que se développe le groupe EUROPE ENVIRONNEMENT.

Son activité, initiée dans les premières années de vie du groupe dans la protection des salariés à l'intérieur des sites de production à risque, s'est rapidement étendue à la réduction des nuisances à l'extérieur.

Depuis 1998, l'application des normes européennes en matière de nuisances a ouvert des perspectives très vastes aux entreprises du secteur, renforcées par le mouvement actuel, plus vaste encore, de lutte pour la préservation de l'environnement et le développement durable.

Les trois métiers du groupe EUROPE ENVIRONNEMENT

Avant de traiter un effluent, il faut d'abord le capter. Cette opération est confiée aux systèmes d'aspiration et de ventilation. C'est la raison pour laquelle EUROPE ENVIRONNEMENT crée, fabrique, installe et vend des ventilateurs, adaptés aux contraintes de chaque client : EUROPE ENVIRONNEMENT est ainsi devenu un spécialiste aéraulique.

Auparavant, et avant de mettre en place un système de ventilation, il convient de porter un diagnostic, après avoir identifié et quantifié les polluants pour ensuite déterminer les procédés de collecte et de traitements appropriés : c'est dans ce sens que le groupe EUROPE ENVIRONNEMENT est devenu un spécialiste du génie des procédés chimiques.

Enfin, pour garantir l'anticorrosion de ses systèmes d'aspiration et de ventilation des gaz, EUROPE ENVIRONNEMENT est devenu un spécialiste de la chaudronnerie plastique.

Expérience et R & D, facteurs clés du savoir faire du groupe EUROPE ENVIRONNEMENT

Le souci du « sur mesure » et du « clés en main » a conduit le groupe à chercher sans cesse de nouveaux process, adaptés aux cas rencontrés. Cette recherche constante, dans ses propres installations, ou en partenariat avec des laboratoires extérieurs (Ecole des Mines d'Alès, l'INSA de Lyon) font du groupe EUROPE ENVIRONNEMENT un spécialiste incontournable en EUROPE de la dépollution de l'air et de la réduction des nuisances par des solutions innovantes faisant appel au lavage des molécules, à la biofiltration ou à l'adsorption sur charbon actif et zéolithe, permettant le traitement quasi total des mauvaises odeurs et des rejets toxiques.



Organisation du groupe EUROPE ENVIRONNEMENT en fonction de l'offre commerciale

	
Europe Environnement SA 9, rue Gutenberg 68800 VIEUX THANN	Europ-Plast Eurl 11, rue Gutenberg 68800 VIEUX THANN
Téléphone : 03 89 37 41 41 Télécopie : 03 89 37 47 30	Téléphone : 03 89 35 71 80 Télécopie : 03 89 37 03 20
www.europe-environnement.com	www.europ-plast.com
« L'ingénierie dans la dépollution de l'air »	« Toute la ventilation plastique anticorrosion »
Les Procédés	Les Produits
Ingénierie et installation de structures de dépollution de l'air « clé en main »	Gamme de produits complète allant de l'accessoire de ventilation standard aux produits sur mesure
Lavage de gaz Biofiltration Adsorption sur charbon actif ou zéolithe Traitement des rejets gazeux, corrosifs, nocifs et odorants	Ventilateurs plastiques Accessoires de ventilation Usinage numérique Appareils de captation et filtration des gaz

Détail de l'offre du groupe EUROPE ENVIRONNEMENT

- . •Ingénierie, audit et conseil : Réalisations « clés en main », depuis l'écriture du cahier des charges jusqu'à la mise en route, études de mise en conformité, pré étude de faisabilité, prélèvements gazeux, analyses de gaz, contrôles de ventilation et de dépollution, Procédés de lavage et d'absorption, traitement biologique des gaz, traitement par adsorption sur charbon actif ou zéolithe ...
- . •Conception, fabrication, installation, mise en route d'ensembles complexes et d'appareils de traitement des rejets gazeux , corrosifs, nocifs et odorants : laveurs de gaz à pulvérisation (pour les industries de la galvanoplastie, la fabrication de circuits imprimés, la désodorisation de postes de fabrication, etc.), laveurs venturi, tours d'absorption à garnissage (applications en chimie ou pour la désodorisation de postes de fabrication, applications sur SO2, H2S, HCl, HF, NH3, etc.), bio filtres, bio laveurs (COV, désodorisation, etc.) ...
- . •Conception, fabrication et vente de ventilateurs, centrifuges, axiaux, hélicoïdes, moyenne et haute pression, et de réseaux de ventilation, séparateurs de gouttes, caissons à charbon actif, dévésiculeurs ...
- . •Service Après Vente, Maintenance et dépannage.



SOMMAIRE

Organigramme juridique du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT.....	3
Organigramme fonctionnel du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT.....	4
Le savoir faire du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT.....	5
Organisation du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT en fonction de l'offre commerciale	6
Détail de l'offre du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT	6
Chapitre 1	9
Responsable du Rapport Annuel, responsables du contrôle des comptes, responsable de l'information	9
1.1. RESPONSABLE DE LA SOCIETE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT ANNUEL	9
1.2. RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES	10
1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	11
Chapitre 2	12
Renseignements de caractère général concernant EUROPE ENVIRONNEMENT et son capital	12
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT EUROPE ENVIRONNEMENT	12
2.1.1. Dénomination et siège de l'entreprise (Articles 2 et 4 des statuts).....	12
2.1.2. Forme juridique (Article 1 des statuts).....	12
2.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'entreprise (Article 5 des statuts).....	12
2.1.4. Objet social (Article 3 des Statuts).....	12
2.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés	13
2.1.6. Code N.A.F.....	13
2.1.7. Droits de regards des actionnaires et des tiers (Article 26 des statuts).....	13
2.1.8. Exercice social (Article 30 des statuts).....	13
2.1.9. Répartition des bénéfices (Article 32 des statuts).....	13
2.1.10. Modalités de paiement des dividendes - Acomptes (Article 33 des statuts).....	14
2.1.11. Assemblées Générales (Articles 22 à 29 des statuts).....	14
2.1.12. Droit de vote double (Article 13 des statuts).....	15
2.1.13. Franchissements de seuils	15
2.1.14. Autres clauses particulières	15
2.2. RENSEIGNEMENT DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL	16
2.2.1. Capital social (Article 6 des statuts).....	16
2.2.1. Capital potentiel.....	16
2.2.3. Capital autorisé non émis.....	16
2.2.4. Tableau d'évolution du capital social.....	18
2.2.5. Répartition du capital social et des droits de vote au 31 mars 2006.....	18
2.2.6. Marché des titres de la société EUROPE ENVIRONNEMENT.....	19
2.2.7. Pacte d'actionnaires.....	20
2.2.8. Part du capital détenue par les mandataires sociaux de la société.....	20
2.2.9. Appartenance de l'émetteur à un groupe.....	20
2.3. DIVIDENDES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION	20
2.3.1. Dividende distribué par action au titre des trois derniers exercices.....	20
2.3.2. Dividende global distribué au titre des trois derniers exercices.....	20
2.3.3. Prescription.....	20
2.3.4. Politique de distribution des dividendes.....	20



Chapitre 3	21
Renseignements concernant les activités du groupe	21
3.1. CHIFFRES CLES	21
3.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITE	22
3.3. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	26
3.4. RESSOURCES HUMAINES / EFFECTIFS	26
3.5. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	28
Chapitre 4	29
Patrimoine, Situation Financière et Résultats	29
4.1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 08 SEPTEMBRE 2006	29
4.2. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2006	29
4.3. RAPPORT DE GESTION	30
4.4. COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2006	38
4.4.1. <i>Rapport des Commissaires aux Comptes</i>	38
4.4.2. <i>Comptes consolidés et annexes</i>	40
4.5. COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2006	57
4.5.1. <i>Rapport général des Commissaires aux Comptes</i>	57
4.5.2. <i>Comptes sociaux et annexes</i>	59
4.5.3. <i>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes</i>	75
4.6. RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 SEPTEMBRE 2006	77
4.7. RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2006	78
Chapitre 5	79
Renseignements concernant l'administration et la direction	79
5.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	79
5.1.1. <i>Composition du Conseil d'Administration</i>	79
5.1.2. <i>Mandats à l'intérieur du groupe</i>	79
5.1.3. <i>Principaux mandats à l'extérieur du groupe</i>	79
5.1.4. <i>Gouvernement d'entreprise</i>	80
5.2. REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION	87
5.3. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE MERE, LES FILIALES OU CHEZ DES CLIENTS OU FOURNISSEURS SIGNIFICATIFS DU GROUPE	87
5.4. PLAN D'INTERESSEMENT DES SALARIES ET PARTICIPATION	88
5.5. OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS	96
5.6. PRETS ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS	96
Chapitre 6	97
Evolution récente et perspective de développement	97
6.1. EVOLUTION RECENTE	97
6.2. RAPPEL DE LA STRATEGIE DU GROUPE EUROPE ENVIRONNEMENT	98
6.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS	98

Chapitre 1

Responsable du Rapport annuel, responsable du contrôle des comptes, responsable de l'information

1.1 Responsable de la société assurant la responsabilité du Rapport Annuel

Monsieur Jean-Claude REBISCHUNG

Président du Conseil d'Administration

EUROPE ENVIRONNEMENT
9, Rue Gutenberg
68 800 VIEUX-THANN

Téléphone : +33 (0) 3 89 37 41 41

Télécopie : +33 (0) 3 89 37 47 30

E-mail : jc.rebischung@europe-environnement.com

"A notre connaissance, les données du présent Rapport annuel sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société EUROPE ENVIRONNEMENT ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Fait à Vieux-Thann, le 31 août 2006

Jean-Claude REBISCHUNG
Président du Conseil d'Administration



1.2 Responsable du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Monsieur Jean-Marc KRIEGER
4, rue de la Montagne
68100 MULHOUSE,

Nommé le 20 août 1999 en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat d'une durée de six (6) exercices, renouvelé au cours de l'assemblée générale du 1^{er} septembre 2005 et ceci pour une durée expirant le 1^{er} août 2009.

Monsieur Thierry BLIND
40, rue Victor Schoelcher
68200 MULHOUSE,

Nommé le 18 août 2003 en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat d'une durée de six (6) exercices. Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 mars 2009. Commentaire : Monsieur Thierry BLIND, deuxième commissaire aux comptes non obligatoire, n'a pas participé aux travaux de commissariat aux comptes pour les exercices clos avant sa date de nomination.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Serge MEICHLER
4, rue de la Montagne
68100 MULHOUSE,

Nommé le 20 août 1999 en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat d'une durée de six (6) exercices, renouvelé au cours de l'assemblée générale du 1^{er} septembre 2005 et ceci pour une durée expirant le 1^{er} août 2009.

Monsieur Michel JOSEPH
40, rue Victor Schoelcher
68200 MULHOUSE

Nommé le 18 août 2003 en qualité de co-commissaire suppléant, pour un mandat d'une durée de six (6) exercices. Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 mars 2009.



1.3 Responsable de l'information

Madame Karine BRAUN-EICH

Directeur Administratif et Financier

EUROPE ENVIRONNEMENT
9, Rue Gutenberg
68 800 VIEUX-THANN

Téléphone : +33 (0) 3 89 37 41 41

Télécopie : +33 (0) 3 89 37 47 30

E-mail : k.braun-eich@europe-environnement.com

Site Internet : www.europe-environnement.com

Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés au siège social de la société, 9, rue Gutenberg, 68800 VIEUX THANN.

Des exemplaires du présent document sont disponibles, sans frais, au siège social de la société, 9, rue Gutenberg, 68800 VIEUX THANN, ainsi que sur le site Internet de la société (www.europe-environnement.com).

Chapitre 2

Renseignements de caractère général concernant EUROPE ENVIRONNEMENT et son capital

2.1. Renseignements de caractère général concernant EUROPE ENVIRONNEMENT

2.1.1 Dénomination et siège de l'entreprise (articles 2 et 4 des statuts)

Dénomination sociale : EUROPE ENVIRONNEMENT Siège social : 9, rue Gutenberg 68800 VIEUX THANN

2.1.2 Forme juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme à Conseil d'administration de droit français régie par la le Nouveau Code de commerce.

2.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'entreprise (article 5 des statuts)

Constitution : 14 juin 1993 Durée de vie : 99 ans, soit jusqu'au 13 juin 2092.

2.1.4 Objet social (Article 3 des statuts)

La société a pour objet :

- . • la fabrication, la conception, l'installation, la vente de systèmes de ventilation, de dépollution de l'air, de l'eau, des déchets et du traitement du bruit ainsi que de toutes les activités annexes et connexes.
- .
- . • l'étude l'ingénierie, l'expertise et le service après-vente en matière de dépollution de l'environnement.



Et plus généralement :

- toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes,
- la participation de la société à toutes entreprises, sociétés, alliances, sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, société ou association en participation.

2.1.5 Registre du commerce et des sociétés

R.C.S. : MULHOUSE B 391 358 843

2.1.4 Code N.A.F.

292F : Fabrication d'appareils aérauliques et frigorifiques

2.1.7 Droit de regard des actionnaires et des tiers (article 26 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Les documents juridiques légaux, statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, comptes et rapports des contrôleurs légaux peuvent être consultés au siège social.

2.1.8 Exercice social (article 30 des statuts)

Chaque exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année.

2.1.9 Répartition des bénéfices (Article 32 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la



dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

2.1.10 Modalités de paiement des dividendes – Acomptes (Article 33 des statuts)

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

2.1.11 Assemblées Générales (articles 22 à 29 des statuts)

2.1.11.1 Convocation des Assemblées Générales (Article 23 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

En outre, et cas d'urgence, le Comité d'entreprise peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.



Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

2.1.11.2 Accès aux Assemblées - Pouvoirs (Article 25 des statuts)

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous la condition d'une inscription nominative dans les registres de la société.

Ces formalités doivent être accomplies impérativement cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par le Comité d'entreprise et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniques et agents de maîtrises, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, ou le cas échéant, les personnes mentionnées aux troisième et quatrième aliéas de l'article L. 432-6 du Code du Travail, peuvent assister aux assemblées générales.

Ils doivent à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

2.1.12 Droit de vote double (Article 13 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trente mois (trente) au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera de ce droit.

Ce droit est applicable au jour de la modification des statuts.

2.1.13 Franchissement de seuils

Néant

2.1.14 Autres clauses particulières

Néant

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

2.2.1 Capital social (Article 6 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de 1.000.000 euros. Il est divisé en 1.000.000 actions de 1 euro chacune, entièrement libéré.

2.2.2 Capital potentiel

Néant

2.2.3 Capital autorisé non émis

L'assemblée générale extraordinaire du 18 août 2003 a décidé d'une augmentation de capital sous condition suspensive d'introduction en Bourse des actions de la société, dans les conditions suivantes :

1. Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en faisant publiquement appel à l'épargne :
 - a) soit par émission d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une fraction du capital de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.
 - b) soit par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
2. Fixe à 26 mois, la durée de la validité de la présente délégation, à compter de la date de réalisation de la condition suspensive.
3. Décide de fixer ainsi qui suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs. Le montant nominal maximal des actions qui pourront être émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de trois millions (3.000.000) d'euros, ou la contre-valeur de ce montant.
4. Décide en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs dans le cadre des émissions visées au a) ci-dessus :
 - a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible
 - b) confère néanmoins au Conseil d'administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
 - c) décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits,
 - offrir au public, tout ou partie des titres émis non souscrits,
 - constate, et décide en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au

profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit.

5. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- a) arrêter les conditions de la ou des émissions ;
- b) en ce qui concerne toute émission réalisée dans le cadre de la délégation visée au 1.a) ci-dessus :

. • Décider que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera fixé au jour où l'émission sera décidée, par le Conseil d'administration conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

. • Ces critères seront appréciés le cas échéant sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives. A défaut le prix de souscription sera déterminé en divisant par le nombre de titre existants le montant de l'actif net réévalué, calculé d'après le bilan le plus récent. Dès lors, que les actions de la société bénéficieraient d'une cotation ; le cours de Bourse devra être pris en compte pour la détermination du prix.

. • Déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non.

. • Déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis.

. • Fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et notamment arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission,

. • A sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

- c) en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dans le cadre de la délégation visée au 5.b ci-dessus :

. • Fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet.

. • Décider le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article L.225-149 du code de commerce que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues. Les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entiers d'actions attribuées. . • D'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

2.2.4 Tableau d'évolution du capital social

Evolution de la formation du capital depuis la création de la société

Date	Opération	Montant	Prime	Nbre d'actions créées	Nbre d'actions total	Nominal	Capital
14 juin 1993	Constitution de la société, apport en numéraire	250 000,00 F	-	2 500	2 500	100,00F	250 000,00 F
20 août 1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation du nominal	2 250 000,00 F	-	0	2 500	1 000,00F	2 500 000 F
7 septembre 2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation du nominal	779 785,00 F	-	0	2 500	1 311,91 F	3 279 785,00 F
7 septembre 2001	Conversion du capital en euros	-	-	0	2 500	200,00 €	500 000 €
18 août 2003	Duision du nominal et multiplication du nombre d'actions	-	-	497 500	500 000	1 €	500 000 €
18 août 2003	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation du nominal	500 000,00 €	-	500 000	1 000 000	1 €	1 000 000 €

Mouvements ayant affectés la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

En date du 26 septembre 2003, les actions de EUROPE ENVIRONNEMENT ont été inscrites au Marché Libre Euronext de la Bourse de Paris.

Il n'y a pas eu d'autre mouvement ayant affecté la répartition du capital depuis cette date.

2.2.5 Répartition du capital social et des droits de vote au 1^{er} septembre 2006

Répartition du capital et des droits de vote au 1^{er} septembre 2006 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Jean-Claude REBISCHUNG (*)	400 800	40,08%	800 451	41,83%
Pierre BELLMANN (*)	450 594	45,06%	901 033	47,09%
Raymond REBISCHUNG	40 000	4,00%	80 000	4,16%
Yves MENTZER	400	0,04%	800	0,04%
Bertrand GHERARDI	1 400	0,14%	1 800	0,09%
André CLEMENT	650	0,07%	1 300	0,07%
Paulette REBISCHUNG (*)	400	0,04%	800	0,04%
Nicoletta BELLMANN (*)	400	0,04%	800	0,04%
Public	103 356	10,54%	126 572	6,61%
TOTAL	1 000 000	100,00%	1 920 923	100,00%

* Mandataires sociaux détenant ensemble 852 194 actions et 1 703 084 droits de vote (soit respectivement 85,18 % et 89 % du total).

Note : les statuts de la société mère, dans leur article 14, prévoient un vote double pour les actionnaires détenant leurs actions depuis plus de 30 mois.



2.2.6 Marché des titres de la société EUROPE ENVIRONNEMENT

2.2.6.1 Place de cotation

Bourse de PARIS – Marché Libre EURONEXT

2.2.6.2 Autres marchés éventuels

Les titres EUROPE ENVIRONNEMENT ne sont cotés sur aucune autre place financière que celle de PARIS

2.2.6.3 Précisions sur le nombre de titres, les volumes traités et l'évolution des cours

Au moment de l'inscription, 35 411 titres ont été inscrits.

Evolution des cours :



2.2.7 Pacte d'actionnaires

Néant

2.2.8 Part du capital détenue par les mandataires sociaux de la société

Au 31 mars 2004, les mandataires de la société détenaient 92 % du capital et 93,76 % des droits de vote.

2.2.9 Appartenance de l'émetteur à un groupe

La société EUROPE ENVIRONNEMENT n'appartient à aucun groupe.

2.3. Dividendes et politique de distribution

2.3.1 Dividende distribué par action au titre des trois derniers exercices (sur la base des 1.000.000 actions composant le capital actuel de la société)

Exercice clos au	Brut	Avoir fiscal	Net	Total
31/03/2005	0	0	0	0
31/03/2004	0,09	0,03	0,06	0,09
31/03/2003	0,14	0,05	0,09	0,14

2.3.2 Dividende global distribué au titre des trois derniers exercices

Exercice clos au	Brut	Avoir fiscal	Net	Total
31/03/2005	0	0	0	0
31/03/2004	90 000	30 000	60 000	90 000
31/03/2003	135 000	45 000	90 000	135 000

2.3.3 Prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes de dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

2.3.4 Politique de distribution des dividendes

Le Groupe a toujours été soucieux de rémunérer ses actionnaires de manière satisfaisante tout en lui assurant les moyens de son développement, notamment compte tenu de ses ambitions de croissance interne et externe. Le Groupe a l'intention de poursuivre sa politique de distribution régulière et significative, en fonction de la conjoncture, de ses résultats bénéficiaires et de ses besoins de financement.

Chapitre 3

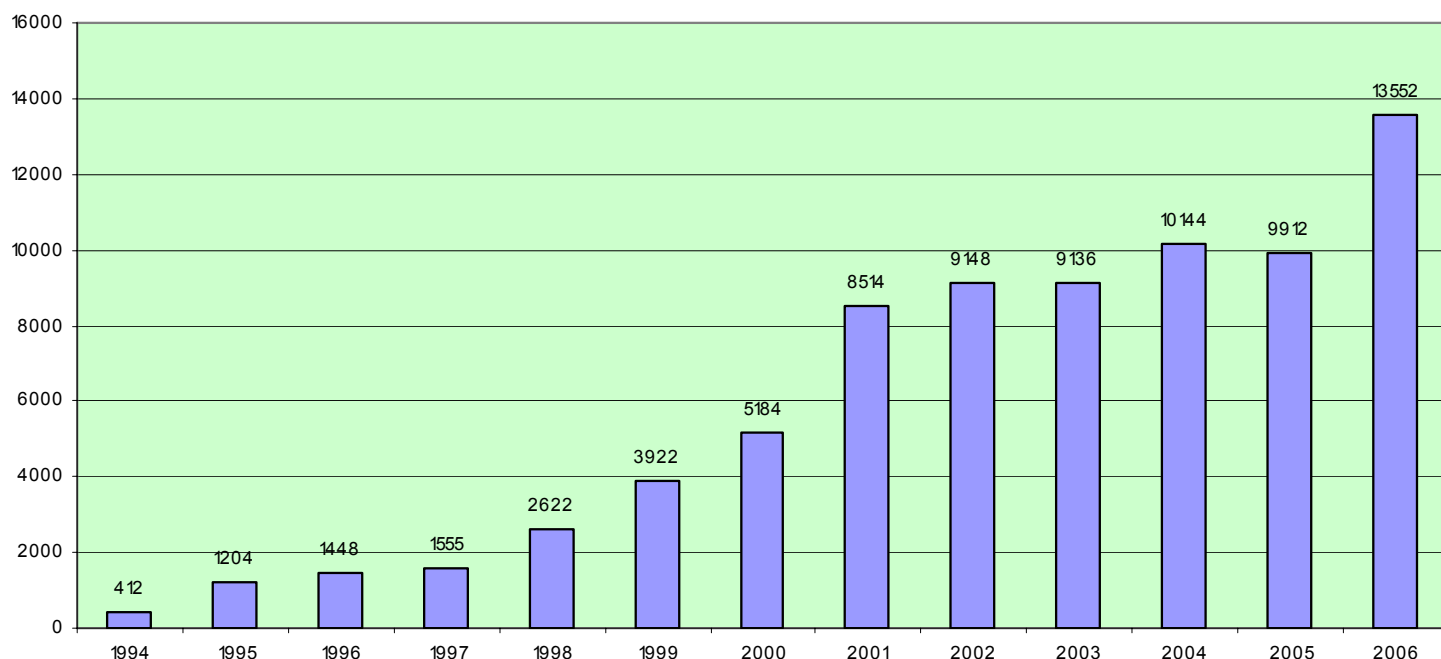
Renseignements concernant les activités du groupe

3.1 Chiffres clés

exercices clos au :	31/03/2002	31/03/2003		31/03/2004		31/03/2005		31/03/2006	
	CA								
Chiffre d'affaires	9 148 166	9 135 598	-0,14%	10 144 856	11,05%	9 912 897	-2,29%	13 552 039	36,71%
Résultat d'exploitation	774 850	216 322	-72,08%	92 309	-57,33%	-132 587	-243,63%	1 305 166	-1084,38%
Résultat courant	657 615	76 072	-88,43%	-27 372	-135,98%	-313 618	-1045,76%	1 201 333	-483,06%
Résultat Net consolidé	457 252	43 958	-90,39%	-37 595	-185,52%	-332 136	-783,46%	824 492	-348,24%
RN/CA	5%	0,48%	-90,37%	-0,37%	-177,02%	-3,35%	-805,41%	6,08%	-281,61%
Effectif (personnes)	63	71	12,70%	85	19,72%	80	-5,88%	86	7,50%
	RN								

Comptes consolidés certifiés par les Commissaires aux comptes.

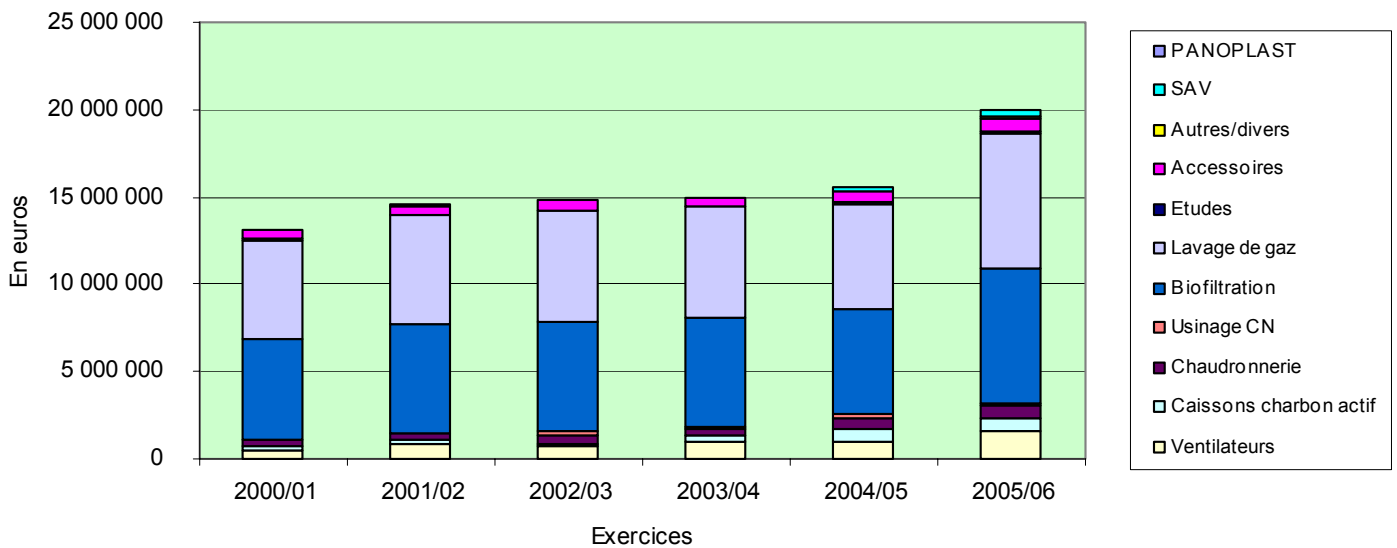
Chiffres d'affaires du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT (k euros)
Exercices clos du 31 mars 1994 au 31 mars 2006



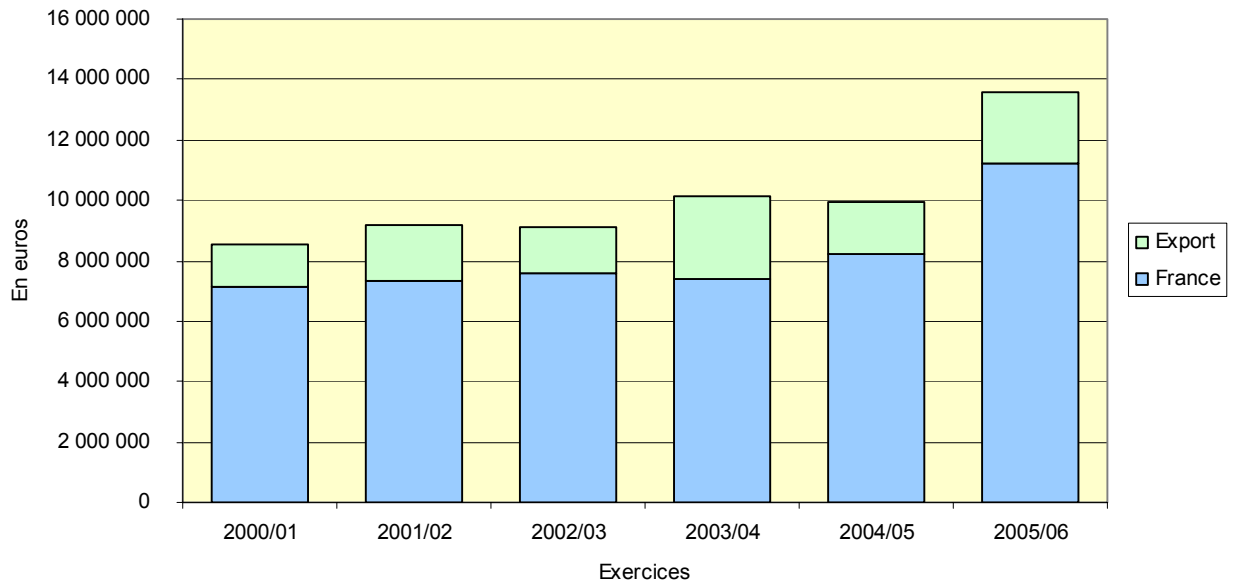
3.2 Evolution des principaux domaines d'activité

Evolution du Chiffre d'Affaires du Groupe par activités (en euros)

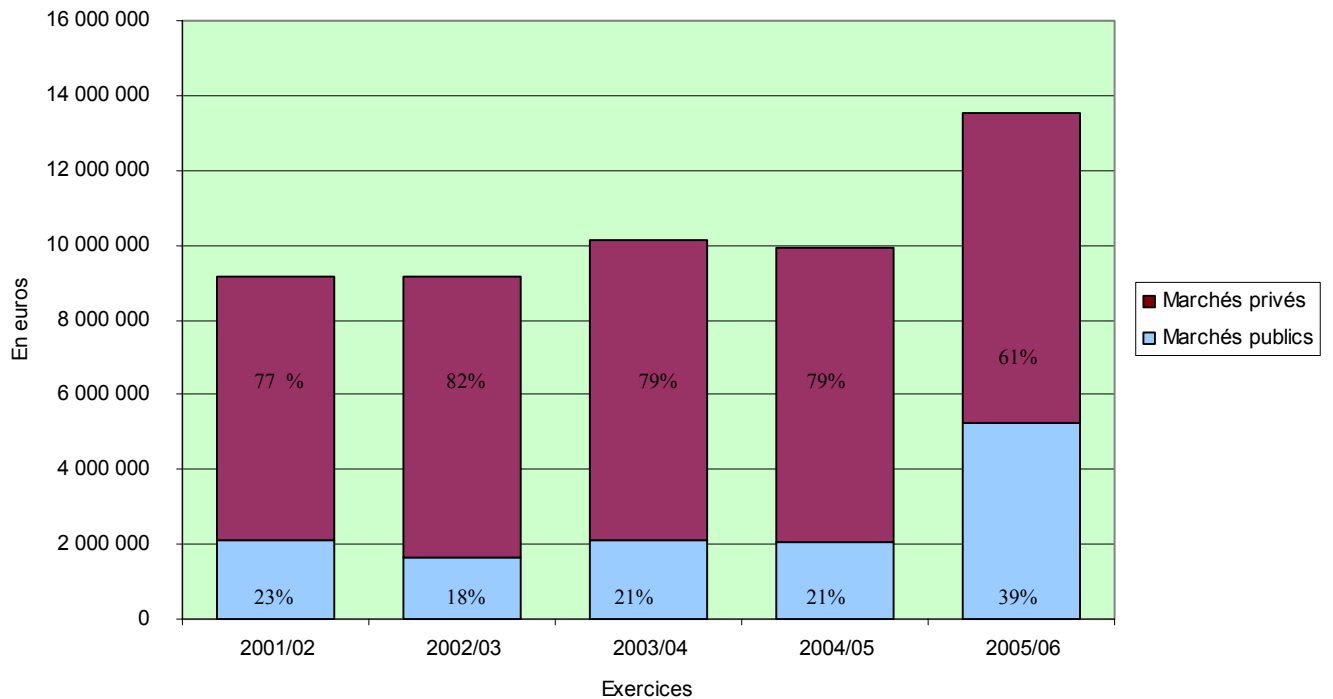
(en euros)	exercice 2000/01	exercice 2001/02	exercice 2002/03	exercice 2003/04	exercice 2004/05	exercice 2005/06
Ventilateurs	528 762	815 701	680 963	940 796	1 002 582	1 570 405
Caissons charbon actif	210 216	240 014	208 391	350 867	701 192	755 416
Chaudronnerie	316 686	362 478	512 983	371 564	673 005	692 262
Usinage CN	39 811	62 536	161 403	194 291	171 705	129 633
Biofiltration	1 098 239	776 553	552 829	1 436 636	351 428	1 316 387
Lavage de gaz	5 729 757	6 231 751	6 300 630	6 281 818	6 045 430	7 769 897
Etudes	25 576	16 419	37 454	57 686	85 011	64 377
Accessoires	512 241	555 293	614 118	449 429	536 377	717 242
Autres/divers	52 644	87 421	66 829	61 769	92 184	97 867
SAV	0	0	0	0	253 983	406 604
PANOPLAST	0	0	0	0	0	31 950
Total des ventes	8 513 933	9 148 166	9 135 601	10 144 856	9 912 897	13 552 039



Répartition du chiffre d'affaires du groupe France / Exportations

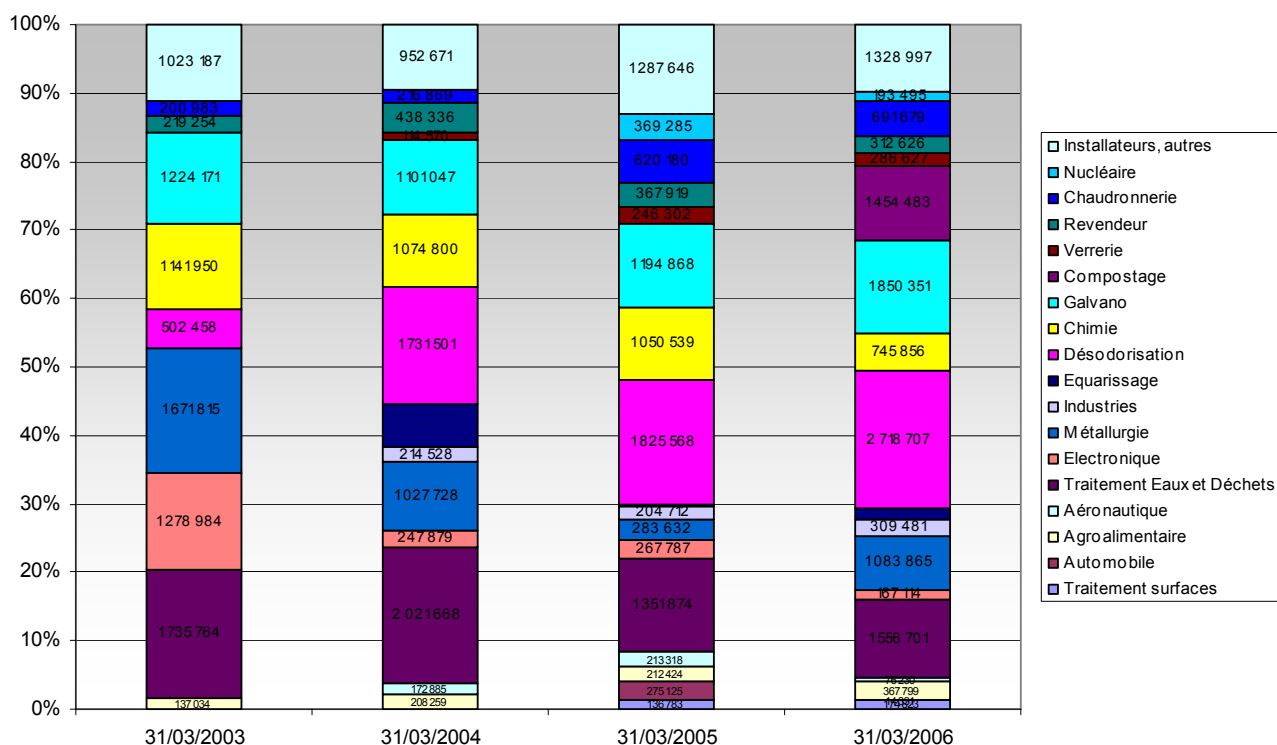


Répartition des ventes consolidées du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT entre secteur public et privé

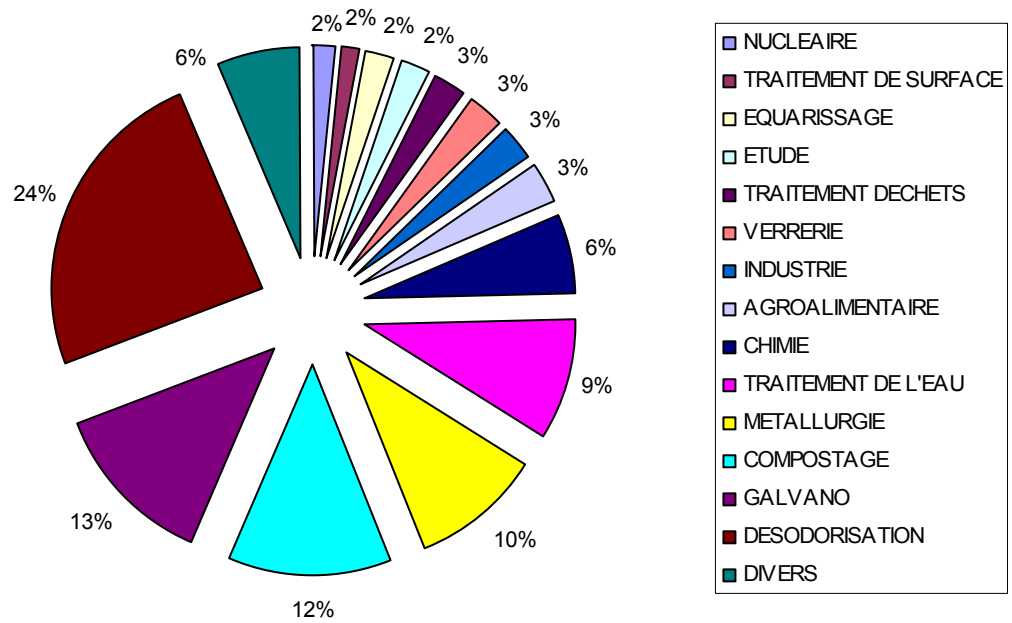


Evolution ventes Consolidées du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT par secteurs économiques

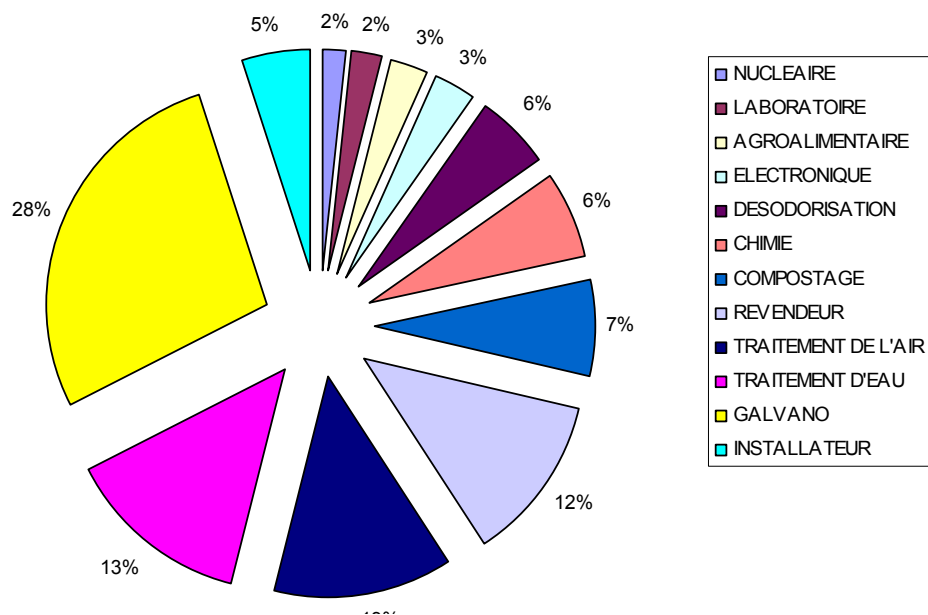
Exercice clos au : (en euros)	31/03/2003 (1)	%	31/03/2004 (2)	%	(2) / (1)	31/03/2005 (3)	%	(3) / (2)	31/03/2006 (4)	%	(4) / (3)
Traitement surfaces					NS	136 783	0,0138	NS	174 823	0,0129	27,8%
Automobile					NS	275 125	0,0278	NS	14 331	0,0011	-94,8%
Agroalimentaire	137 034	1,5%	208 259	2,1%	52,0%	212 424	2,1%	2,0%	367 799	2,7%	73,1%
Aéronautique			172 885	1,7%	NS	213 318	2,2%	23,4%	76 230	0,6%	-64,3%
Traitement Eaux et Déchets	1 735 764	19,0%	2 021 668	19,9%	16,5%	1 351 874	13,6%	-33,1%	1 556 701	11,5%	15,2%
Electronique	1 278 984	14,0%	247 879	2,4%	-80,6%	267 787	2,7%	8,0%	167 114	1,2%	-37,6%
Métallurgie	1 671 815	18,3%	1 027 728	10,1%	-38,5%	283 632	2,9%	-72,4%	1 083 865	8,0%	282,1%
Industries			214 528	2,1%	NS	204 712	2,1%	-4,6%	309 481	2,3%	51,2%
Equarissage			622 115	6,1%	NS	4 935		-99,2%	218 874	1,6%	4335,1%
Désodorisation	502 458	5,5%	1 731 501	17,1%	244,6%	1 825 568	18,4%	5,4%	2 718 707	20,1%	48,9%
Chimie	1 141 950	12,5%	1 074 800	10,6%	-5,9%	1 050 539	10,6%	-2,3%	745 856	5,5%	-29,0%
Galvano	1 224 171	13,4%	1 101 047	10,9%	-10,1%	1 194 868	12,1%	8,5%	1 850 351	13,7%	54,9%
Compostage					NS			NS	1 454 483	10,7%	NS
Verrerie			114 570	1,1%	NS	246 302	2,5%	115,0%	286 627	2,1%	16,4%
Revendeur	219 254	2,4%	438 336	4,3%	99,9%	367 919	3,7%	-16,1%	312 626	2,3%	-15,0%
Chaudronnerie	200 983	2,2%	216 869	2,1%	7,9%	620 180	6,3%	186,0%	691 679	5,1%	11,5%
Nucléaire					NS	369 285	3,7%	NS	193 495	1,4%	-47,6%
Installateurs, autres	1 023 187	11,2%	952 671	9,4%	-6,9%	1 287 646	13,0%	35,2%	1 328 997	9,8%	3,2%
Total des ventes	9 135 600	100%	10 144 856	100%	11,0%	9 912 897	100%	-2,3%	13 552 039	100%	36,7%



Ventes EUROPE ENVIRONNEMENT par secteurs économiques au 31 mars 2006



Ventes EUROP-PLAST par secteurs économiques au 31 mars 2006



3.3 Recherche & Développement (R&D)

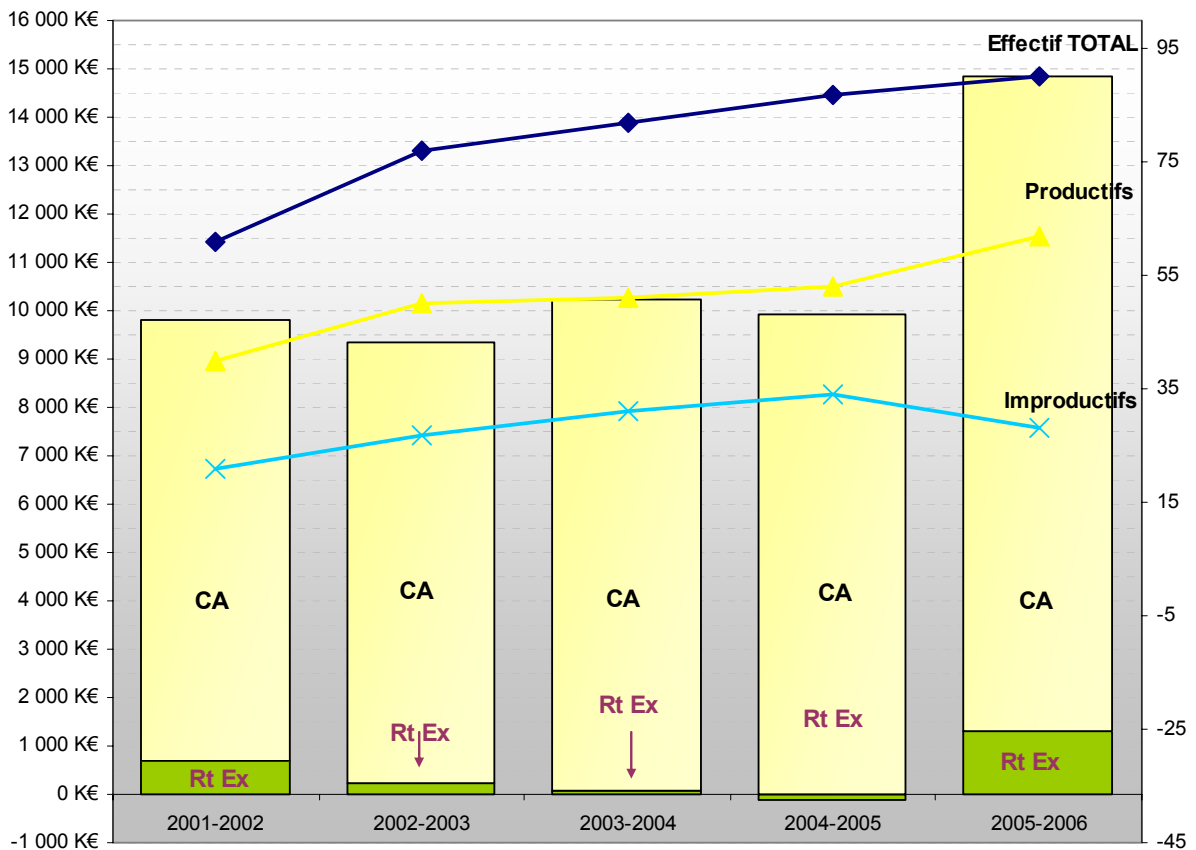
Pour pouvoir répondre de la manière la plus efficace aux demandes du marché, en particulier pour permettre aux industriels d'être en conformité avec les nouvelles normes environnementales, EUROPE ENVIRONNEMENT a décidé, depuis sa création, de consacrer une part importante de ses dépenses à la R & D, en fixant comme objectif de fonctionnement de consacrer 5% environ de son chiffre d'affaires à la R & D.

Les travaux de R & D du groupe se développent autour de deux axes, recherche appliquée et recherche développement, dans un sens commun qui est la mise au point de procédés nouveaux (bio lavage ...), de traitements innovants (en particulier des composés organiques volatils (COV) ou des oxydes d'azote (NOX)), de matériels nouveaux et performants (turbines, ventilateurs, etc.)...

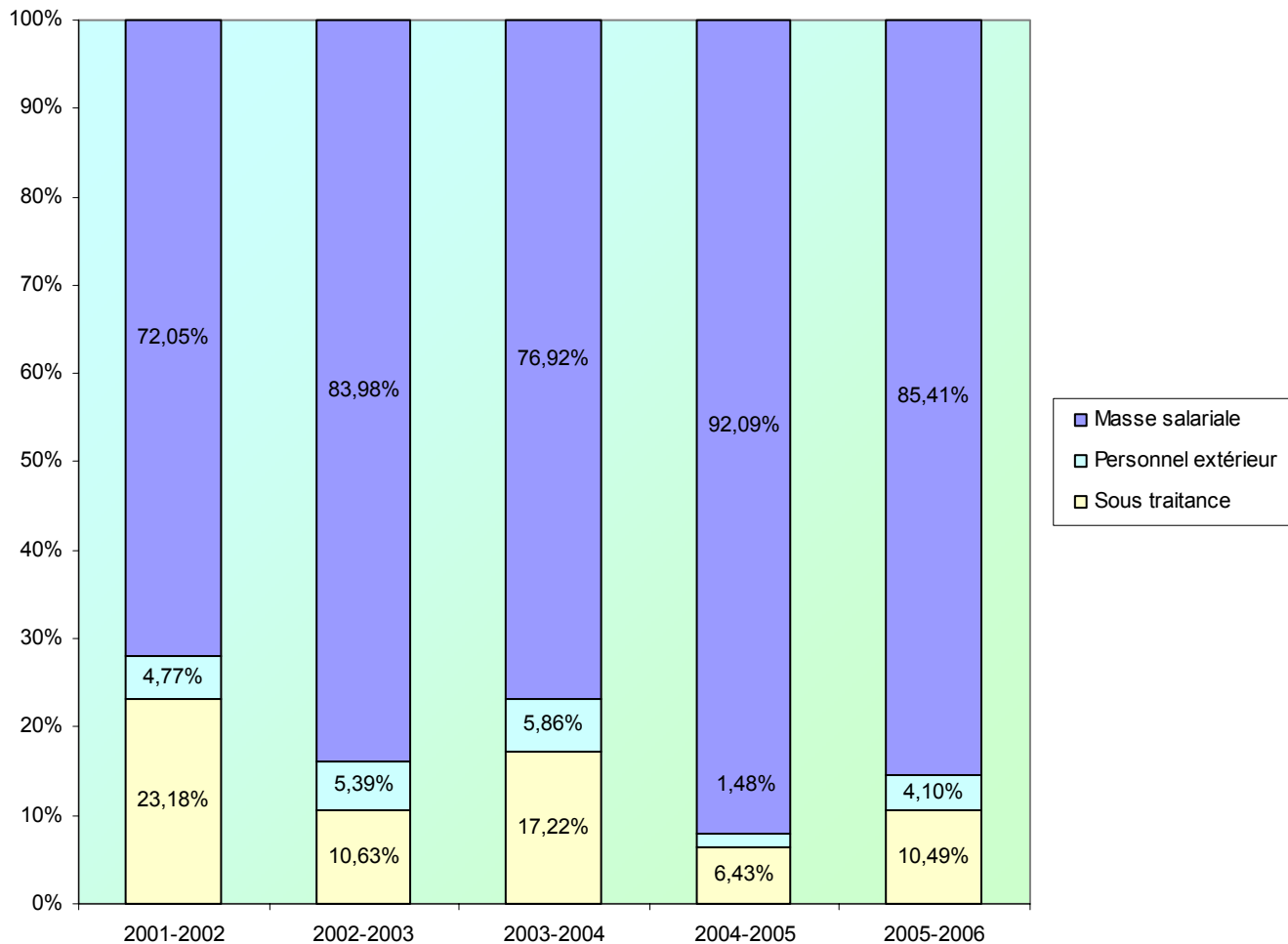
Pour progresser dans ses recherches, le groupe collabore avec l'Ecole des Mines d'Ales et a conclu une convention avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

3.4 Ressources humaines / Effectifs

EFFECTIFS et Rt Exploitation



Répartition des charges de Personnel



Le Groupe s'est doté d'une organisation souple qui lui permet de répondre au mieux aux attentes de ces clients et de s'adapter à son développement rapide.

Les caractéristiques principales et les points forts du groupe sont la jeunesse et le savoir faire des équipes. Pour cela, le groupe investit lourdement dans la formation, à tout niveau, notamment par la mise en place, avec le GRETA, d'une formation qualifiante spécialisée et adaptée à son métier de chaudronnier plastique.

Le turnover est faible et représente moins 5 % de l'effectif du Groupe. Compte tenu de cette spécificité, l'ancienneté du personnel est directement liée à celle des postes où il travaille.

Les équipes sont qualifiées et sont composées à près de 25% de cadres.

3.5 Politique d'investissement

Tableau des investissements au cours des exercices clos au 31 mars 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 .
(Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT)

Exercice à fin :	31/03/2002	31/03/2003	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
En euros					
INCORPORELS	30 632	94 827	257 470	19 554	15 839
Dont :					
Frais de R&D, logiciels	9 604	34 655	36 853	3 812	-
Autres postes incorporels	21 028	60 172	220 617	15 742	15 839
CORPORELS	154 923	2 157 027	34 990	121 938	159 746
Dont :					
Terrains et constructions	-	8 416	-	-	-
Terrains et constructions (*)	-	1 906 000	-	-	-
Matériel et outillage	49 395	88 963	17 351	29 145	125 767
Installations et agencements	2 164	21 311	1 450	16 754	540
Matériel de bureau	50 460	102 595	8 710	55 208	25 972
Matériel de transport	26 534	-	1 935	3 734	-
Matériel de transport (*)	-	24 687	-	-	-
Immobilisations financières	26 370	5 055	5 544	17 097	7 467
	185 555	2 251 854	292 460	141 492	175 585

(*) investissement ALSABAIL Crédit-Bail retraité (3eme opération en 2000)

Notes : Depuis quelques années, EUROPE ENVIRONNEMENT a mis en place un progiciel de gestion intégré de comptabilité générale (SAGE) disposant de références solides au sein de très nombreuses PME-PMI.

Dans la perspective d'une inscription au Marché Libre nécessitant une accessibilité et une disponibilité immédiate des informations comptables et commerciales, le reporting et le contrôle des filiales du Groupe et la maîtrise de sa consolidation comptable, il est prévu de compléter cet investissement important avec l'acquisition de logiciels complémentaires (consolidation, trésorerie multi sociétés, ERP, etc.) dans le but d'optimiser la gestion du groupe. La société est en pourparlers avec un organisme de certification dans le cadre d'une certification ISO dans les deux prochaines années.

Chapitre 4

Patrimoine, Situation Financière et Résultats

4.1 Ordre du jour de l'Assemblée générale du 08 septembre 2006

- Rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006 et sur les comptes consolidés du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce
- Approbation de ces comptes et conventions
- Affectation du résultat
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT arrêtés au 31 mars 2006
- Approbation de ces comptes

4.2 Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 08 septembre 2006

- Augmentation du capital social réservée aux salariés conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 et L 443-1 et suivants du Code du Travail
- Pouvoirs en vue des formalités

4.3 Rapport de gestion

Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006 et sur les comptes consolidés du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, à l'effet de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Conformément aux dispositions légales, le présent rapport a pour objet de compléter les informations qui vous sont données dans les documents de fin d'exercice et de vous informer sur la marche des affaires sociales.

Ce rapport comporte également l'exposé prévu par l'article 133-3 du décret n°67236 du 23 mars 1967.

Le contrôle des comptes de l'exercice écoulé par les commissaires aux comptes permettra de vous donner lecture, tant du rapport général correspondant, que du rapport sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

En outre, il vous sera présenté, conformément aux dispositions des articles L 233-15 et suivants du Code de Commerce, le rapport sur les comptes consolidés du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice 2005/2006 arrêté au 31 mars 2006 s'est avéré remarquable par notre capacité de rebondir et de mettre en place des stratégies offensives récompensées par une situation de retournement qui se traduit par une augmentation de plus de 37% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe qui passe de 9.9M€ à 13.5M€, mais aussi par la rentabilité dont la perte de 0.33M€ devient un profit de 0.82M€, soit un ratio de 6% du chiffre d'affaires.

Pour la société, le retournement est spectaculaire et caractérisé par une croissance de 36% pour atteindre une facturation de 10.5M€, ce qui nous place en tête des concurrents européens.

Le bénéfice revient sur les bases historiques à plus de 5%, soit un bénéfice de 0.5M€ contre une perte de 0.4M€ l'année précédente.

Pour la société EUROP-PLAST, c'est un exercice de confirmation, avec un accroissement de volume de 23% et une rentabilité régulière autour de 5%.

Cela démontre aussi le bien fondé de notre choix stratégique de positionnement de marché entre les procédés et les produits.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Après une activité très intense au niveau du marketing par la présence sur de nombreux salons internationaux, nous avons pu valider la potentialité du marché, ainsi que notre image de référent sur ce marché de devenir. De nombreux accords sont en cours dans différents pays afin d'être mieux représenté sur le marché mondial.



L'exercice 2006/2007 démarre avec de très bonnes perspectives, plusieurs contrats sont en cours de signature et notamment dans les marchés publics par le biais des stations d'épurations. Nos efforts à l'international sont permanents et pas moins de 19 pays nous ont passé des commandes plus ou moins importantes.

Le carnet de commandes reste très bien orienté avec une couverture de plus de six mois.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Dans le domaine de l'innovation, nous continuons nos efforts par la réalisation d'installations faisant suite au lancement de nos deux brevets en bio-filtration, ce qui nous apportera du volume dans de nouvelles activités.

Bien sûr, nous restons attentifs au mouvement du marché, et il n'est pas à exclure un rapprochement avec d'autres sociétés par le biais d'accords spécifiques ou par la croissance externe.

RESULTAT ECONOMIQUES ET FINANCIERS

- Le **chiffre d'affaires hors taxes** s'est élevé à 10 579 211 EUR, contre 7 736 037 EUR au 31 mars 2005.

- Le **résultat d'exploitation** est bénéficiaire de 711 905 EUR (contre un déficit de 531 613 EUR au 31 mars 2005), après :

. dotations aux amortissements à hauteur de 200 959 EUR

. constitution de provisions sur actif circulant à hauteur de 107 090 EUR

. et constitution de provisions pour risques et charges à hauteur de 112 509 EUR

Il est précisé ici que les investissements (immobilisations corporelles) réalisés au cours de l'exercice écoulé se sont élevés à 112 957 EUR, et ont concerné :

-du matériel et outillage pour 95 529 EUR

-des agencements pour 540 EUR

-du matériel de bureau pour 16 888 EUR

-Compte tenu des produits et charges financiers, **le résultat courant avant impôts** est bénéficiaire de 702 866 EUR, contre un déficit de 480 958 EUR au 31 mars 2005.

-Ainsi, après un **résultat exceptionnel** déficitaire de 65 708 EUR, l'impôt sur les sociétés provisionné pour 63 395 EUR et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise provisionnée pour 49 910 EUR, le **résultat net comptable** se traduit par un bénéfice de 524 153 EUR.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2006 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et de méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code du Commerce, du Décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que le règlement du CRC 99.03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général.



Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception des indemnités de fin de carrière des salariés comptabilisées à compter de cet exercice en provisions pour charges à payer pour un montant de 36 440 EUR ; la provision calculée à l'ouverture de l'exercice a été imputée sur le compte « Report à nouveau » pour sa totalité, soit 25 986 EUR.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En ce qui concerne les dépenses et charges à réintégrer dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés au titre des dispositions fiscales en vigueur, nous vous informons qu'elles correspondent à :

- des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles visés par l'article 39-4 du CGI pour 25 496 EUR
- la T.V.T.S. pour 8 321 EUR
- des provisions et charges à payer non déductibles pour 116 214 EUR
- des amendes et pénalités pour 4 114 EUR
- l'impôt sur les sociétés pour 63 395 EUR
- des écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM pour 3 027 EUR.

AFFECTATION DU RESULTAT

La répartition du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 524 153.11 EUR :

- à l'entier amortissement des pertes antérieures figurant au bilan pour 152 722 .60 EUR
- le solde, soit 371 430.51 EUR, étant viré :
 - à concurrence de 5% à la réserve légale, soit 18 571.53 EUR
 - à concurrence de 52 858.98 EUR, à la réserve ordinaire
 - à la distribution d'un dividende aux actionnaires, à concurrence de 300 000 EUR.

Le dividende revenant à chaque action serait ainsi fixé à 0.30 EUR.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende serait éligible à l'abattement de 40% compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes distribués à chaque action se sont élevés à :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
2002/2003	36.00EUR	18.00 EUR	54.00 EUR
2003/2004	0.06 EUR	0.03 EUR (taux 50 %) 0.006 EUR (taux 10 %)	0.09 EUR (taux 50%) 0.0066 EUR (taux 10%)
2004/2005	--	--	--



FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que notre société détient une participation de 100% dans le capital de la société EUROP PLAST, société à responsabilité limitée au capital de 125 000 EUR, dont le siège est à 68800 VIEUXTHANN – 11, rue Gutenberg, et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mulhouse sous le numéro 441 001 682.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce, nous rendons compte de l'activité de cette société filiale selon annexe jointe au présent rapport.

COMPTES CONSOLIDES

Nous vous rappelons que notre société établit des comptes consolidés au 31 mars 2006.

Les résultats du Groupe au 31 mars 2006 sont les suivants :

-Le chiffre d'affaires global hors taxes s'est élevé à 13 552 039 EUR.

-Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 1 305 166 EUR.

-Compte tenu des produits et charges financiers, le résultat courant avant impôts est bénéficiaire de 1 201 333 EUR.

-Ainsi, après un résultat exceptionnel déficitaire de 95 785 EUR, l'impôt sur les sociétés provisionné à hauteur de 211 400 EUR et la participation des salariés provisionnée à hauteur de 69 656 EUR, le résultat net consolidé se traduit par un bénéfice de 824 492 EUR.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société :

- Monsieur Jean-Claude REBISCHUNG :

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés :

Membre du conseil de surveillance de la société AESA AIR ENGINEERING

- Monsieur Pierre BELLMANN :

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés :

Gérant de la société EUROP-PLAST

- Madame Nicoletta BELLMANN :

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés :

Néant

- Madame Paulette REBISCHUNG :

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés :

Néant



CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos commissaires aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

Lecture va vous être donnée maintenant des rapports des commissaires aux comptes et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Le débat sera ensuite ouvert, puis il sera passé au vote des résolutions que nous vous proposons. Le conseil d'administration

Pièces jointes :

- annexe 0 : Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
- annexe 1 : Relative à la société EUROP-PLAST
- annexe 2 : Rapport du Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code du Commerce

Annexe 0

Tableau de résultats de la société EUROPE ENVIRONNEMENT au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2002 en euros	Exercice 2003 en euros	Exercice 2004 en euros	Exercice 2005 en euros	Exercice 2006 en euros
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	500 000	500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	2 500	2 500	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
par convention d'obligations					
par exercice de droits de souscription					
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 148 166	7 627 255	8 289 335	7 736 036	10 579 211
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	920 856	278 372	233 896	-114 447	1 033 342
Impôts sur les bénéfices	248 961	43 197	9 503	-110 966	63 995
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	49 610
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	457 251	23 339	-32 499	-409 962	524 153
Résultat distribué	91 250	90 000	60 000	0	0
3. Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	268	94	0	0	1
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	182	9	0	0	1
Dividende attribué à chaque action	37	36	0		
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	56	42	46	53	55
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 851 820	1 435 997	1 479 439	1 759 179	1 952 377
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	637 882	546 377	607 061	737 484	833 646



Annexe 1 Relative à la filiale Europ-Plast

EUROP-PLAST
Société à Responsabilité Limitée au capital de 125 000 EUR
Siège social : 68 800 VIEUX-THANN - 11 Rue Gutenberg
441 001 682 RCS MULHOUSE

Filiale de notre société à hauteur de 100%.

Le dernier bilan arrêté au 31 mars 2006 s'équilibre à la somme de 2 380 472 EUR et présente les chiffres suivants :

	ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé	78 378 €	
Actif circulant	1 800 407 €	
Charges constatées d'avance	9 498 €	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	- €	
Capitaux propres		522 916 €
Provisions pour risques		11 328 €
Produits constatés d'avance		16 597 €
Dettes		1 337 442 €
		<hr/> <hr/>
TOTAL	1 888 283 €	1 888 283 €

COMPTE DE RESULTAT

- Produits d'exploitation	4 203 636 €
- Charges d'exploitation	3 758 396 €
Résultat d'exploitation	445 240 €
- Produits financiers	173 €
- Charges financières	17 874 €
Résultat financier	- 17 701 €
- Produits exceptionnels	1 588 €
- Charges exceptionnelles	31 664 €
Résultat exceptionnel	- 30 076 €
Impôts sur les sociétés	133 539 €
Participation des salariés	20 046 €
Résultat de l'exercice - Bénéfice	243 878 €

EUROPE ENVIRONNEMENT
Société anonyme
au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 68800 VIEUX-THANN
9, Rue Gutenberg
391 358 843 R.C.S. MULHOUSE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(Art. 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales et arrêté du 27.4.82)

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou Perte du dernier exercice écoulé)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous (2) (3)											
1. Filiale (à détailler) (+ 50% du capital détenu par la société)	125 000 EUR		100%					4 171 762 EUR	2 48 878 EUR		Exercice clos le : 31.03.06
EUROP-PLAST											
2. Participations (à détailler) (10 à 50% du capital détenu par la société)											
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
1. Filiales non reprises au paragraphe A											
a) Filiales françaises (ensemble)											
b) Filiales étrangères (ensemble)											
2. Participations non reprises au paragraphe A											
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)											
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)											

4.4 Comptes consolidés au 31 mars 2006

4.4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société EUROPE - ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le **31 mars 2006**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 9.060.704 €
- Total des produits d'exploitation : 14.169.550 €
- Résultat net comptable : 824.492 € (bénéfice)

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes consolidés et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Engagements en matière de Pensions et Retraites » de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables relatifs à l'application de la recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité, relative à l'identification, l'évaluation et la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

2) JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous vous informons dans le cadre des diligences menées au cours de notre mission que, nous n'avons pas été informés et n'avons pas relevé d'événement ou décisions intervenus au cours de l'exercice qui seraient de nature à avoir un impact significatif sur les comptes consolidés ou qui seraient déterminants pour la compréhension de ces derniers.



Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes consolidés, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi de ces risques, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, examiné l'application des méthodologies décrites dans l'annexe et la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à MULHOUSE, le 28 juillet 2006

Jean-Marc KRIEGER
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes Inscrit

Thierry BLIND
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes Inscrit

4.4.2 Comptes consolidés et annexe

Bilan du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT (Actif)

RUBRIQUES	Brut	Amortissements Provisions	Net 31/03/2006	Net 31/03/2005
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	245 512	203 105	39 407	115 548
Frais de recherche et développement	72 711	61 278	11 434	27 632
Concession, brevets et dts similaires	112 749	90 095	22 654	17 839
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorp.				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	427 972	354 477	73 494	161 019
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	164 207	1 693	162 514	163 076
Constructions	3 145 880	1 150 887	1 994 993	2 210 489
Installations tech., mat. et outillage ind.	798 429	633 347	165 081	103 939
Autres immobilisations corporelles	581 520	450 836	130 684	176 664
Immobilisations en cours				7 080
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	4 690 030	2 236 763	2 453 273	2 661 247
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation par M.E.				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	142 775		142 775	135 308
TOTAL Immobilisations financières :	142 775		142 775	135 308
ACTIF IMMOBILISE	5 260 783	2 591 240	2 669 542	2 957 574
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières	295 031	91 848	203 183	412 510
Stocks d'en-cours de product. de biens	643 009		643 009	128 581
Stocks produits intermédiaires et finis	135 149		135 149	139 534
Stocks de marchandises	131 348		131 348	110 040
TOTAL Stock et en-cours :	1 204 537	91 848	1 112 689	790 665
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur comm.	1 119		1 119	279
Créances clients et comptes rattachés	4 036 655	210 128	3 826 527	3 427 822

Autres créances	133 651		133 651	115 219
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances :	4 171 425	210 128	3 961 296	3 543 321
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	611 340		611 340	115 402
Disponibilités	541 051		541 051	187 981
Charges constatées d'avance	164 785		164 785	40 243
TOTAL Disponibilités et divers :	1 317 176		1 317 176	343 626
ACTIF CIRCULANT	6 693 138	301 976	6 391 162	4 677 612
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL GENERAL	11 953 920	2 893 216	9 060 704	7 635 186

Bilan du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT (Passif)

RUBRIQUES	Net 31/03/06	Net 31/03/05
SITUATION NETTE		
Capital social dont versé 1 000 000	1 000 000	1 000 000
Réserves Consolidées	50 440	350 066
Résultat de l'exercice	824 492	(332 136)
	1 874 932	1 017 929
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
CAPITAUX PROPRES	1 874 932	1 017 929
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	328 844	252 857
Provisions pour charges	111 099	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	439 944	252 857
DETTES FINANCIERES		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 625 579	3 181 442
Emprunts et dettes financières divers	121 603	129 028
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 368 964	1 718 219
Dettes fiscales et sociales	1 508 954	1 219 765
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	104 131	106 137
Autres dettes		
	3 982 049	3 044 120

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	16 597	9 809
DETTES	6 745 828	6 364 399
Ecart conversion passif		
TOTAL GENERAL	9 060 704	7 635 186

Compte de résultat du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT

RUBRIQUES	France	Export	31/03/2006	31/03/2005
Ventes de marchandises	696 168	21 074	717 242	525 447
Production vendue de biens				
Production vendue de services	10 523 693	2 311 104	12 834 797	9 387 451
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	11 219 861	2 332 178	13 552 039	9 912 898
Production stockée			510 044	93 634
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			27 249	116 128
Reprises sur amortissements et provisions. transfert de charges			80 219	117 470
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			14 169 550	10 240 130

CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			546 920	362 468
Variation de stock de marchandises			(21 308)	(24 833)
Achats de matières premières et autres approvisionnement			4 073 398	3 038 198
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			138 337	(101 257)
Autres achats et charges externes			3 213 213	2 562 277
			7 950 561	5 836 853
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			277 184	295 830
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 702 955	2 457 897
Charges sociales			1 125 369	1 005 483
			3 828 324	3 463 380
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			457 036	513 059
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			225 820	17 251
Dotations aux provisions pour risques et charges			111 549	245 000
			794 406	775 311
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			13 909	1 345
CHARGES D'EXPLOITATION			12 864 384	10 372 717
Résultat d'exploitation			1 305 166	(132 588)

Compte de résultat du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT (Suite)

Compte d'exploitation (suite)		
Résultat d'exploitation	1 305 166	-132 587
Bénéfice attribuée ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 297	8 491
Reprises sur provisions et transferts de charges	13 309	17 191
Différences positives de change	9	755
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		258
	19 614	26 697
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 775	13 309
Intérêts et charges assimilés	120 616	193 566
Différences négatives de change	57	852
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	123 448	207 728
RESULTAT FINANCIER	-103 834	-181 030
Résultat courant avant impôts	1 201 333	-313 618
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	97	643
Produits exceptionnels sur opération en capital	1 500	4 309
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	1 597	4 953
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	97 382	43 495
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 270
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	97 382	46 765
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-95 785	-41 811
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	69 656	
Impôts sur les bénéfices	211 400	-23 293
TOTAL DES PRODUITS	14 190 762	10 271 780
TOTAL DES CHARGES	13 366 270	10 603 916
BENEFICE OU PERTE	824 492	-332 136



ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2006, dont le total est de 9 060 704 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 13 552 039 Euros et dégageant un bénéfice de 824 492 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2005 au 31/03/2006.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - article L 233-20)

(Règlement du CRC 99-02)

Principes et Conventions Générales

Les comptes de l'exercice clos au 31/03/2006 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des comptes historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement du CRC 99.02 du 22/06/99 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques.

Modalités de Consolidation

Méthode de consolidation

Les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

Le compte "Réserves de consolidation" englobait la première année les écarts de 1^{ère} consolidation. Ce compte n'enregistre aucun écart d'acquisition.

Informations complémentaires

Les retraitements de consolidation sont les suivants:

- Annulation de la participation EUROP PLAST et remplacement par ses capitaux propres.
- Annulation de tous les comptes réciproques.
- Inscription des biens en crédit-bail (mobiliier et immobiliier) dans les comptes d'immobilisations avec pour contrepartie une dette représentée par un emprunt
- Comptabilisation des impôts différés relatifs à la comptabilisation de la Contribution Sociale de Solidarité, des Indemnités de fin de Carrière, de la Participation des salariés aux résultats des entreprises consolidées et aux retraitements du crédit-bail immobiliier.

Méthodes et règles d'évaluation

Permanence des méthodes

-les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception des INDEMNITES de FIN de CARRIERE des salariés comptabilisées à compter de cet exercice en provision pour charges à payer pour un montant de 35 480 €.



Amortissements des Immobilisations

Les Immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur les durées suivantes :

-FRAIS D'ETABLISSEMENT	5 ANS
-FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	3 ANS
-LOGICIELS	1 à 3 ANS
-INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	3 à 7 ANS
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 à 10 ANS

Frais de recherche appliquée et de développement

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées au cours des exercices précédents ont été inscrites en immobilisations, car il s'agissait de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Les taux d'amortissement pratiqués au cours de l'exercice correspondent à des durées de deux ou trois années selon les projets.

Frais d'inscription au Marché Libre d'EURONEXT

La totalité des frais d'introduction en bourse d'élève à 238 017.19 Euros au 31/03/04.
Les frais de placement ont été refacturés aux actionnaires cédants.

Les frais afférents au montage du dossier de bourse ainsi qu'aux diverses formalités de visa ont été comptabilisés au poste Frais d'augmentation de capital du bilan.

Ces dépenses ont été activées dans les comptes de notre société et amorties sur 3 ans s'agissant de frais inhérents à une opération dont l'intérêt en terme de notoriété et de possibilité de faire appel au marché pour le développement futur du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT est important.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits semi finis et finis sont valorisés à leur prix de revient.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

La dépréciation des stocks est calculée en fonction des délais de rotation suivants:

-Matières Première: 25 % par période de 12 mois.

-Produits Semis Finis: 50 % par période de 12 mois.

Evaluation des produits en cours.

Les produits en cours de production ont été évalués selon la méthode de l'avancement à leur prix de revient.



Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation constituées par dotation au compte de résultat, calculées de la manière suivante :

- Redressement judiciaire : 75 % de la créance
- Liquidation Judiciaire : 100 % de la créance

Périmètre de consolidation

- EUROPE ENVIRONNEMENT SA
- EUROP-PLAST SARL

Europ Plast étant filiale à 100 % il n'y a pas d'intérêts minoritaires à constater.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Entreprises liées non consolidées

Néant

Immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création virement
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et de développement	315 223		
Autres immobilisations incorporelles	96 910		15 839
	412 133		15 839
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	164 207		
Constructions sur sol propre	3 145 879		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	618 647		125 767
Installations générales, agencements et divers	168 101		540
Matériel de transport	32 204		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	366 095		25 972
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	7 080		
Avances et acomptes			
	4 502 213		152 279
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	135 308		7 467
	135 308		7 467
TOTAL GENERAL	5 049 654		175 585

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et de développement			315 223	
Autres immobilisations incorporelles			112 749	
			427 972	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			164 207	
Constructions sur sol propre			3 145 880	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales				
Installations techniques et outillage industriel		12 196	732 218	
Installations générales, agencements et divers			168 640	
Matériel de transport			32 204	
Matériel de bureau, informatique et mobilier		11 891	380 176	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		7 080		
Avances et acomptes				
		31 167	4 623 325	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			142 775	
			142 775	
TOTAL GENERAL		31 167	5 194 072	

Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et de développement	172 043	92 340		264 383
Autres immobilisations incorporelles	79 071	11 024		90 095
	251 114	103 364	0	354 478
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 132	561		1 693
Constructions sur sol propre	935 391	215 496		1 150 887
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	514 707	64 624	12 196	567 136
Installations générales, agencements et divers	105 889	14 560		120 449
Matériel de transport	19 175	6 691		25 866
Matériel de bureau, informatique et mobilier	264 672	51 741	11 891	304 522
Emballages récupérables et divers				
	1 840 966	353 673	24 087	2 170 553
TOTAL GENERAL	2 092 080	457 037	24 087	2 525 031

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnel
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et de développement	92 340		
Autres immobilisations incorporelles	11 024		
	103 364		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	561		
Constructions sur sol propre	215 496		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	64 624		
Installations générales, agencements et divers	14 560		
Matériel de transport	6 691		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	51 741		
Emballages récupérables et divers			
	353 673	0	
TOTAL GENERAL	457 037	0	

MOUVEMENTS AFFECTAINT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement, de recherche et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions, installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL GENERAL		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTAINT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dot. de l'exercice aux amort.	Montant net fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions inscrites au bilan

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 01.01.1992				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 01.01.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				

Provisions pour litiges	250 000	63 569		313 569
Provisions pour garanties données aux clients		12 500		12 500
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires		73 754		73 754
Provisions pour impôts		37 345		37 345
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 857	2 775	2 857	2 775
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	252 857	189 943	2 857	439 943

Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur immo. titres mis en équival.				
Provisions sur immo. titres de participation				
Provisions sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	20 858	70 990		91 848
Provisions sur comptes clients	69 187	154 830	13 890	210 128
Autres provisions pour dépréciation	10 452		10 452	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	100 497	225 820	24 342	301 976
TOTAL GENERAL	353 354	415 763	27 199	741 919

Etat des échéances, des créances et des dettes

ETAT DES CREAANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	142 775		172 775
	142 775		172 775
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Client douteux ou litigieux	303 142		303 142
Autres créances clients	3 733 513	3 733 513	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	25 471	25 471	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat - Impôts sur les bénéfices	49 816	49 816	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	55 444	55 444	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat - Divers	1 395	1 395	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 525	1 525	
	4 170 306	3 867 164	303 142
Charges constatées d'avance	164 785	164 785	
TOTAL GENERAL	4 477 866	4 031 949	475 917

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	4 698	4 698		
- à plus d' 1 an à l'origine	2 620 881	504 055	2 116 826	
Emprunts et dettes financières divers	107 659		107 659	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 368 964	2 368 964		
Personnel et comptes rattachés	350 333	350 333		
Sécurité Sociale et autres organismes	373 899	373 899		
Impôts sur les bénéfiques	170 684	170 684		
Taxe sur la valeur ajoutée	515 938	515 938		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	98 100	98 100		
Dettes sur immos et comptes rattachés				
Groupe et associés	13 944	13 944		
Autres dettes	104 131	104 131		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	16 597	16 597		
TOTAL GENERAL	6 745 828	4 521 343	2 224 485	0

Frais d'établissement

ELEMENTS	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
Frais de constitution	785	20%
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	36 770	33,33%
TOTAL	37 555	

Charges à payer

MONTAITS DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 994
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 015
Dettes fiscales et sociales	566 702
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités - charges à payer	2 343
Autres dettes	104 131
TOTAL	754 185

Produits à recevoir

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	2 449
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	1 395
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	1 525
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	5 369

Charges et produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	164 785	16 597
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
TOTAL	164 785	16 597

Charges à répartir sur plusieurs exercices

RUBRIQUES	Montant	Taux amortiss.
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

Effectif moyen

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à dispo. de l'ent.
Cadres	26	
Agents de maîtrise et techniciens	10	
Employés	8	
Ouvriers	42	
TOTAL	86	

Dettes garanties par des sûretés réelles

Type de sûretés	Date de départ	Date d'échéance	Ets Financier	Montant initial	Montant garanti
IMMO. INCORPORELLES					
Nantissement Fonds	06/06/2002	06/06/2007	BPHR	150 000	61 569
Nantissement Fonds	10/08/2001	10/08/2006	BNP	62 809	5 765
Nantissement Fonds	01/03/2004	01/03/2007	BNP	240 000	88 998
IMMO. CORPORELLES					
Nantissement Fonds	09/06/2002	09/06/2007	BPHR	53 000	21 755
Nantissement matériel	12/03/2000	12/03/2007	BPHR	76 225	12 150
Nantissement matériel	12/03/2000	12/03/2007	BPHR	60 980	10 138
TOTAL				643 014	200 375

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	47 768
Autres engagements donnés	312 543
TOTAL	360 311

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus	
TOTAL	

Engagements en matière de pensions et retraites

Notre société a comptabilisé au titre de cet exercice les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des salariés. Il s'agit d'une première application de la méthode préférentielle.

Ventilation du chiffre d'affaires net :

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE	Montant
Biofiltration	1 316 387
Charbon Actif	755 416
Chaudronnerie	692 262
Lavage	7 769 897
Usinage	129 633
Ventilation	1 570 405
Négoce	717 242
PANOPLAST	31 950
SAY	406 603
Ports et commissions	97 867
Etudes	64 377
TOTAL	13 552 039

REPARTITION PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	Montant
France	11 219 861
Export	2 332 178
TOTAL	13 552 039

Information sectorielle

Le lavage de gaz constitue l'activité principale de la société Europe Environnement et s'adresse à une clientèle diversifiée composée d'industriels et de collectivités locales.

Les autres activités complètent la gamme des produits et services proposés par l'entreprise sur le marché du traitement de l'air corrosif et de la ventilation industrielle

Rémunération globale et par catégorie des dirigeants

REMUNERATION DES DIRIGEANTS	Montant
Des organes d'administration	371 765
Des organes de direction et de surveillance	
TOTAL	371 765

Détail des produits exceptionnels et charges exceptionnelles

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Apurement Fournisseurs/Clients	98	7718000
Produits de cession éléments de l'actif		7750000
Quote part subvention virée au résultat		7770000
TOTAL	98	

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Apurement Fournisseurs/Clients	459	6718000
Indemnités transactionnelles	77 394	6718000
Amendes pénales	4 114	6718000
Perte financière sur sinistre	14 487	6718000
TOTAL	96 454	

Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Des indemnités transactionnelles relatives à des activités ordinaires mais non récurrentes ont été comptabilisées en charges exceptionnelles pour un montant de 77 394 €.

Détail des transferts de charges

NATURE	Montant
Remboursement PLASTIFAF + FONGECIF (Formation)	39 570
Remboursement MMA/Sinistres	14 606
Refacturations diverses	12 153
TOTAL	66 329

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

DENOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
EUROPE ENVIRONNEMENT	SA	1 000 000	9 Rue Gutenberg 68800 VIEUX THANN

Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres	Quote part du Capital détenue en	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
EUROP-PLAST 11 Rue Gutenberg 68 800 VIEUX THANN	524 919	100%	243 878
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales non reprises en A :			
- françaises			
- étrangères			
2. Participations non reprises en A :			
- françaises			
- étrangères			

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres			
				Subventions d'invest.	Ecart de 1ère consolidation	Total autres	Totaux capitaux propres
Situation à la clôture N-2	1 000 000	447 485	- 37 595	1 383	-	1 383	1 411 273
Mouvements		- 97 420	- 294 541	- 1 383	-	- 1 383	- 393 344
Situation à la clôture N-1	1 000 000	350 065	- 332 136	-	-	-	1 017 929
Mouvements :							
Résultat consolidé de l'exercice			824 492				
Incidences des réévaluations							
Affectation aux réserves		- 299 625					
Reprise sur subvention d'invest.							
Situation à la clôture N	1 000 000	50 440	824 492	-	-	-	1 874 932

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ETABLI A PARTIR DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE (31/03/2006)

Résultat Net des sociétés intégrées :	824 492	
<i>ELIMINATION DES CHARGES ET PRODUITS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE OU NON LIÉS À L'ACTIVITÉ:</i>		
+ Amortissements et provisions - Reprises de provisions	568 503	
+ Variation des impôts différés	37 345	
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	- 1 500	
- Subventions d'investissements virées au résultat	-	
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTEGRÉES	1 428 840	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	
Variation du Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)	80 173	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 509 013
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
- Acquisition d'immobilisations	- 175 585	
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1 500	
- Acquisition d'immobilisations en Crédit-bail	-	
Incidences des Variations de périmètre	-	
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 174 085
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	
Comptes courants d'associés	12 728	
Augmentation de capital en numéraire	-	
Emissions d'emprunts	-	
Emprunts souscrits	21 500	
Remboursements d'emprunts	- 520 355	
Financement en Crédit-Bail	-	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		486 127
VARIATION DE TRESORERIE		
Trésorerie d'ouverture	301 247	848 801
Trésorerie de clôture	1 150 048	
Incidences des variations de cours des devises	-	

(1)	31/03/2006	31/03/2005	Variation
BESOINS			
STOCKS	1 112 689	790 665	322 024
CLIENTS	3 826 527	3 427 822	398 705
AUTRES CREANCES	134 770	115 498	19 272
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	164 785	40 243	124 542
SOUS-TOTAL	5 238 771	4 374 228	864 543
DEGAGEMENTS			
FOURNISSEURS	2 368 964	1 718 219	650 745
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 508 954	1 219 765	289 189
AUTRES DETTES	104 131	106 137	- 2 006
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	16 597	9 809	6 788
SOUS-TOTAL	3 998 646	3 053 930	944 716
TOTAL BFR	1 240 125	1 320 298	- 80 173

4.5 Comptes sociaux au 31 mars 2006

4.5.1. Rapport général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la S.A. **EUROPE-ENVIRONNEMENT**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, relatifs à l'exercice clos le **31 mars 2006**.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 5.810.123 €
- Total des produits d'exploitation : 11.398.054 €
- Résultat net comptable : 524.153 € (bénéfice)

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



1) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Engagements en matière de Pensions et Retraites » de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables relatifs à l'application de la recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité, relative à l'identification, l'évaluation et la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

2) JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous vous informons dans le cadre des diligences menées au cours de notre mission que, nous n'avons pas été informés et n'avons pas relevé d'événement ou décisions intervenus au cours de l'exercice qui seraient de nature à avoir un impact significatif sur les comptes ou qui seraient déterminants pour la compréhension de ces derniers.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi de ces risques, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, examiné l'application des méthodologies décrites dans l'annexe et la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MULHOUSE, le 28 Juillet 2006

Jean-Marc KRIEGER
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes Inscrit

Thierry BLIND
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes Inscrit

4.5.2. Comptes sociaux et annexes

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Brut	Amortissements Provisions	Net 31/03/2006	Net 31/03/2005
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	239 452	200 830	38 621	114 150
Frais de recherche et développement	72 711	61 278	11 434	27 632
Concession, brevets et dts similaires	101 398	86 668	14 730	16 801
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorp.				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	413 561	348 776	64 785	158 584
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	8 416	1 693	6 723	7 285
Constructions				
Installations tech., mat. et outillage ind.	409 534	285 717	123 817	66 420
Autres immobilisations corporelles	495 124	392 793	102 330	145 420
Immobilisations en cours				7 080
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	913 073	680 203	232 870	226 205
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation par M.E.				
Autres participations	125 000		125 000	125 000
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	142 725		142 725	135 258
TOTAL Immobilisations financières :	267 725		267 725	267 725
ACTIF IMMOBILISE	1 594 359	1 028 979	565 380	645 047
STOCKS ET EN-COURS	201 349	51 446	149 903	316 043
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens	629 914		629 914	128 581
Stocks produits intermédiaires et finis	19 097		19 097	16 570
Stocks de marchandises				
TOTAL Stock et en-cours :	850 360	51 446	798 914	461 193
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur comm.	1 119		1 119	279
Créances clients et comptes rattachés	3 170 306	103 505	3 066 801	2 614 555

Autres créances	217 481		217 481	426 736
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 388 906	103 505	3 285 401	3 041 569
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	611 340		611 340	115 402
Disponibilités	393 800		393 800	135 231
Charges constatées d'avance	155 287		155 287	104 380
TOTAL Disponibilités et divers :	1 160 427		1 160 427	355 013
ACTIF CIRCULANT	5 399 693	154 950	5 244 743	3 857 775
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL GENERAL	6 994 052	1 183 929	5 810 123	4 502 822

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net 31/03/06	Net 31/03/05
SITUATION NETTE		
Capital social dont versé 1 000 000	1 000 000	1 000 000
Réserves légale	50 000	50 000
Report à nouveau	(152 723)	194 954
Résultat de l'exercice	524 153	(409 962)
	1 421 431	923 263
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
CAPITAUX PROPRES	1 421 431	923 263
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	328 844	252 857
Provisions pour charges	62 426	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	391 270	252 857
DETTES FINANCIERES		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	408 318	619 507
Emprunts et dettes financières divers	121 603	129 028
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 126 510	1 487 307
Dettes fiscales et sociales	1 252 522	994 572
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	88 469	86 478
	3 467 501	2 568 357

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	9 809
DETTES	3 997 422	3 326 701
Ecart conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 810 123	4 502 822

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	France	Export	31/03/2006	31/03/2005
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	8 979 175	1 600 037	10 579 211	7 736 037
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	8 979 172	1 600 037	10 579 211	7 736 037
Production stockée			503 861	98 232
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			18 334	40 986
Reprises sur amortissements et provisions. transfert de charges			173 618	148 400
Autres produits			123 030	123 030
PRODUITS D'EXPLOITATION			11 398 054	8 146 684

CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises [et droits de douane]		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnement	3 830 411	2 933 117
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]	126 253	(107 424)
Autres achats et charges externes	3 303 776	2 636 821
	7 260 441	5 462 515
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	205 287	231 306
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	1 952 377	1 759 180
Charges sociales	833 646	737 484
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	200 959	239 897
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	107 090	2 915
Dotations aux provisions pour risques et charges	112 509	245 000
	420 558	487 812
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	13 840	0
CHARGES D'EXPLOITATION	10 686 149	8 678 296
Résultat d'exploitation	711 905	(531 613)

COMPTE DE RESULTAT (suite)		
Résultat d'exploitation	711 905	-531 613
Bénéfice attribuée ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	15 874	18 857
Reprises sur provisions et transferts de charges	13 309	86 711
Différences positives de change	9	752
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0	259
	29 192	106 579
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 775	13 309
Intérêts et charges assimilés	35 399	41 795
Différences négatives de change	57	821
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	38 231	55 925
RESULTAT FINANCIER	-9 039	50 654
Résultat courant avant impôts	702 866	-480 958
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	10	634
Produits exceptionnels sur opération en capital		4 809
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	10	5 444
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	65 718	42 143
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 270
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	-65 708	-39 970
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-65 708	-39 970
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	49 610	
Impôts sur les bénéfices	63 395	-110 966
TOTAL DES PRODUITS	11 427 255	8 258 707
TOTAL DES CHARGES	10 903 102	8 668 669
BENEFICE OU PERTE	524 153	-409 962



ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2006, dont le total est de 5 810 123 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 10 579 211 Euros et dégageant un bénéfice de 524 153 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2005 au 31/03/2006.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - article L 233-20)

(Règlement du CRC 99-02)

Principes et Conventions Générales

Les comptes de l'exercice clos au 31/03/2006 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des comptes historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement du CRC 99.02 du 22/06/99 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception des INDEMNITES de FIN de CARRIERE des salariés comptabilisées à compter de cet exercice en provision pour charges à payer pour un montant de 36 440€.

Informations générales et complémentaires

La société intègre les résultats de sa filiale EUROP-PLAST détenue à 100% à compter du 01/04/2002.

Les règles d'intégration fiscale retenues sont les suivantes :

Réallocation aux filiales des économies d'impôt correspondant aux déficits.

Amortissements des Immobilisations

Les Immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur les durées suivantes :

-FRAIS D'ETABLISSEMENT	5 ANS
-FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	3 ANS
-LOGICIELS	1 à 3 ANS
-INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	3 à 7 ANS
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 à 10 ANS



Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits semi finis et finis sont valorisés à leur prix de revient.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

La dépréciation des stocks est calculée en fonction des délais de rotation suivants:

-Matières Première: 25 % par période de 12 mois.

-Produits Semis Finis: 50 % par période de 12 mois.

Evaluation des produits en cours.

Les produits en cours de production ont été évalués selon la méthode de l'avancement à leur prix de revient.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation constituées par dotation au compte de résultat, calculées de la manière suivante :

- Redressement judiciaire : 75 % de la créance
- Liquidation Judiciaire : 100 % de la créance

Immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création virement
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et de développement	312 163		
Autres immobilisations incorporelles	93 449		7 949
	405 611	0	7 949
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	8 416		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	314 005		95 529
Installations générales, agencements et divers	153 739		540
Matériel de transport	32 204		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	303 644		16 888
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	7 080		
Avances et acomptes			
	819 088	0	112 957
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations mises en équivalence			
Autres participations	125 000		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	135 258		7 467
	260 258	0	7 467
TOTAL GENERAL	1 484 958	0	128 373

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et de développement			312 163	
Autres immobilisations incorporelles			101 398	
		0	413 561	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			8 416	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales				
Installations techniques et outillage industriel			409 534	
Installations générales, agencements et divers			154 278	
Matériel de transport			32 204	
Matériel de bureau, informatique et mobilier		11 891	308 641	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		7 080		
		18 971	913 073	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			125 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			142 725	
			267 725	
TOTAL GENERAL		18 971	1 594 359	

Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et de développement	170 380	91 728		262 108
Autres immobilisations incorporelles	76 648	10 021		86 668
	247 028	101 749	0	348 776
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 132	561		1 693
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	247 585	38 132		285 717
Installations générales, agencements et divers	102 717	13 123		115 841
Matériel de transport	19 174	6 441		25 615
Matériel de bureau, informatique et mobilier	222 275	40 954	11 891	251 337
Emballages récupérables et divers				
	592 883	99 211	11 891	680 203
TOTAL GENERAL	839 911	200 960	11 891	1 028 979

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnel
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et de développement	91 728		
Autres immobilisations incorporelles	10 021		
	101 749		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains	561		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	38 132		
Installations générales, agencements et divers	13 123		
Matériel de transport	6 441		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	40 954		
Emballages récupérables et divers			
	99 211	0	0
TOTAL GENERAL	200 960	0	0

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement, de recherche et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions, installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL GENERAL		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dot. de l'exercice aux amort.	Montant net fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions inscrites au bilan

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour imputation à l'étranger constituées avant le 01.01.1992				
Provisions fiscales pour imputation à l'étranger constituées après le 01.01.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0	0	0

Provisions pour litiges	250 000	63 569		313 569
Provisions pour garanties données aux clients		12 500		12 500
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires		62 426		62 426
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 857	2 775	2 857	2 775
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	252 857	141 270	2 857	391 270
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur immo. titres mis en équival.				
Provisions sur immo. titres de participation				
Provisions sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	11 559	39 886		51 446
Provisions sur comptes clients	50 141	67 204	13 840	103 505
Autres provisions pour dépréciation	10 452		10 452	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	72 152	107 090	24 292	154 951
TOTAL GENERAL	325 009	248 360	27 149	546 221

Etat des échéances, des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	142 725		142 725
	142 725		142 725
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Client douteux ou litigieux	166 987		166 987
Autres créances clients	3 003 319	3 003 319	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	24 071	24 071	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat - Impôts sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	37 587	37 587	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat - Divers	1 358	1 358	
Groupe et associés	147 040	147 040	
Débiteurs divers	7 425	7 425	
	3 387 787	3 220 800	166 987
Charges constatées d'avance	155 287	155 287	
TOTAL GENERAL	3 685 799	3 376 087	309 712

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	4 698	4 698		
- à plus d' 1 an à l'origine	403 620	193 563	210 056	
Emprunts et dettes financières divers	107 659		107 659	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 126 510	2 126 510		
Personnel et comptes rattachés	246 575	246 575		
Sécurité Sociale et autres organismes	274 332	274 332		
Impôts sur les bénéfices	170 684	170 684		
Taxe sur la valeur ajoutée	486 446	486 446		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	74 485	74 485		
Dettes sur immos et comptes rattachés				
Groupe et associés	13 944	13 944		
Autres dettes	88 469	88 469		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 997 422	3 679 706	317 715	0

Composition du capital social

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1. Actions ou parts sociales composant le capital soc au début de l'exercice	1 000 000	1
2. Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 000 000	1

Frais d'établissement

ELEMENTS	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	36 770	33,33%
TOTAL	36 770	

Charges à payer

MONTAITS DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 186
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 522
Dettes fiscales et sociales	407 463
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités - charges à payer	1 512
Autres dettes	70 669
TOTAL	550 352

Produits à recevoir

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	2 421
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	1 358
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	1 510
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	5 289

Charges et produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	155 287	
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
TOTAL	155 287	0

Charges à répartir sur plusieurs exercices

RUBRIQUES	Montant	Taux amortiss.
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	147 040		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Ventilation du chiffre d'affaires net :

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE	Montant
Biofiltration	1 316 387
Charbon Actif	726 916
Chaudronnerie	229 870
Ventilateur centrifuge plastique	72 097
Lavage de gaz	7 696 549
PANOPLAST + Matières EP	70 805
SAV	405 486
Ports et commissions	4 191
Etudes	56 910
TOTAL	10 579 211

REPARTITION PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	Montant
France	8 979 174
Export	1 600 037
TOTAL	10 579 211

Information sectorielle

Le lavage de gaz constitue l'activité principale de la société Europe Environnement et s'adresse à une clientèle diversifiée composée d'industriels et de collectivités locales.

Les autres activités complètent la gamme des produits et services proposés par l'entreprise sur le marché du traitement de l'air corrosif et de la ventilation industrielle

Rémunération globale et par catégorie des dirigeants

REMUNERATION DES DIRIGEANTS	Montant
Des organes d'administration	371 765
Des organes de direction et de surveillance	
TOTAL	371 765

Effectif moyen

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à dispo. de l'ent.
Cadres	20	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	5	
Ouvriers	23	
TOTAL	55	

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	36 440
Autres engagements donnés	292 118
TOTAL	328 558

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus	
TOTAL	0

Engagements en matière de pensions et retraites

Notre société a comptabilisé au titre de l'exercice les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des salariés. Il s'agit d'une première application de la méthode préférentielle.

La provision calculée à l'ouverture de l'exercice a été imputée sur le compte "Report à nouveau" pour sa totalité, soit 25 986 € et la dotation de l'exercice figure dans les charges pour 36 440 €.

Autres engagements donnés

Les autres engagements donnés, correspondant aux loyers restants dus à la fin de l'exercice, n'ont pas été provisionnés dans les comptes. Ces engagements, dont le montant est inscrit ci-dessus, ont été déterminés d'après les échéanciers prévus aux contrats en cours.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Type de sûretés	Date de départ	Date d'échéance	Ets Financier	Montant initial	Montant garanti
IMMO. INCORPORELLES					
Nantissement Fonds	06/06/2002	06/06/2007	BPHR	150 000	61 569
Nantissement Fonds	10/08/2001	10/08/2006	BNP	62 809	5 765
Nantissement Fonds	01/03/2004	01/03/2007	BNP	240 000	88 998
IMMO. CORPORELLES					
Nantissement matériel	12/03/2000	12/03/2007	BPHR	76 225	12 150
Nantissement matériel	12/03/2000	12/03/2007	BPHR	60 980	10 138
TOTAL				590 014	178 620

CREDITS BAUX		Montant garanti
Immobilier		2 709 192
Mobilier		
TOTAL		2 709 192

Crédit-Bail

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	155 791	3 145 880			3 301 671
AMORTISSEMENTS					
- cumuls exercices antérieurs		980 188			980 188
- dotations de l'exercice		98 183			98 183
TOTAL	155 791	2 067 509	0	0	2 223 300
REDEVANCES PAYEES					
- cumuls exercices antérieurs		1 275 645			1 275 645
- dotations de l'exercice		363 517			363 517
TOTAL		1 639 162	0	0	1 639 162
REDEVANCES RESTANT A PAYER					
- à un an au plus		394 585			394 585
- à plus d'un an et cinq ans au plus		1 724 194			1 724 194
- à plus de cinq ans		590 413			590 413
TOTAL		2 709 192	0	0	2 709 192
VALEUR RESIDUELLE					
- à un an au plus					
- à plus d'un an et cinq ans au plus					
- à plus de cinq ans		1			1
TOTAL		1			1

Montant pris en charge dans l'exercice				
RAPPEL : Redevance de crédit-bail				363 517

Accroissements et Allègements de la dette future d'impôts

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées	
- amortissement dérogatoire	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuation des cours	
Autres :	
- ORGANIC	16 295
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	16 295
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	49 610
- participations des salariés	
Autres :	
- ORGANIC	20 911
- OPCVM	3 027
- IFC	36 440
TOTAL DES ALLEGEMENTS	109 988
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres	Quote part du Capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
EUROP-PLAST	522 916	100%	241 876
11 Rue Gutenberg 68 800 VIEUX THANN			
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales non reprises en A :			
- françaises			
- étrangères			
2. Participations non reprises en A :			
- françaises			
- étrangères			

Détail des produits exceptionnels et charges exceptionnelles

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Apurement Fournisseurs/Clients	10	7718000
Produits de cession éléments de l'actif		7750000
Quote part subvention virée au résultat		7770000
TOTAL	10	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Apurement Fournisseurs/Clients	450	6718000
Indemnités transactionnelles	46 667	6718000
Amendes Pénales	4 114	6718000
Perte financière sur sinistre	14 487	6718000
TOTAL	65 718	

Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Des indemnités transactionnelles relatives à des activités ordinaires mais non récurrentes ont été comptabilisées en charges exceptionnelles pour un montant de 46 667 €.

Détail des transferts de charges

NATURE	Montant
Remboursement PLASTIFAF	28 468
Remboursement MMA/Sinistres	14 606
Refacturations diverses	8 051
Refacturations Filiales	108 653
TOTAL	159 778

Résultats et autres éléments significatifs des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	31/03/2006	31/03/2005	31/03/2004	31/03/2003	31/03/2002
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	2 500	2 500
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
-par convention d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 579 211	7 736 036	8 289 335	7 627 255	9 148 166
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1 033 342	-114 447	233 896	278 372	920 856
Impôts sur les bénéfices	63 995	-110 966	9 503	43 197	248 961
Participation des salariés due au titre de l'exercice	49 610	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	524 153	-409 962	-32 499	23 339	457 251
Résultat distribué	0	0	60 000	90 000	91 250
3. Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	1	0	0	94	268
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1	0	0	9	182
Dividende attribué à chaque action			0	36	37
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	55	53	46	42	56
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 952 377	1 759 179	1 479 439	1 435 997	1 851 820
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	833 646	737 484	607 061	546 377	637 882

4.5.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 mars 2006.

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. - CONVENTION AUTORISEE AU COURS DE L'EXERCICE

Aucune convention nouvelle autorisée au cours de l'exercice ne nous a été signalée.

II. - CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Conventions conclues avec la société EUROP-PLAST Sàrl

Personne intéressée :

- Monsieur Pierre BELLMANN, Administration de la SA EUROPE - ENVIRONNEMENT et Gérant de la Sàrl EUROP-PLAST.

A. Convention de sous-location :

Europe Environnement SA donne en sous-location à Europ-Plast Sàrl un bâtiment à usage professionnel. Ce bâtiment fait l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier entre la société ALSABAIL et la STE EUROPE ENVIRONNEMENT.

Le loyer de la sous-location a été fixé sur la base d'un tarif au m2 appliqué à la surface dont le sous-locataire dispose, il représente un compromis entre le loyer pratiqué pour un bâtiment équivalent, la rentabilité de l'investissement réalisé et les conditions particulières couramment pratiquées entre une société mère et une filiale.

La sous-location est consentie et acceptée pour une durée de 15 années.

Montant facturé par EUROPE ENVIRONNEMENT au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006 : 123 030,- Euros HT.



B. Convention de rémunération de compte-courant d'associé :

L'avance en compte courant à la filiale Europ-Plast Sàrl, a été rémunérée au taux fiscalement déductible de 4,18 %.

Au 31 mars 2006, cette avance s'élevait à 147.039,78 €

Des intérêts à hauteur de 9.750,78 Euros, ont été facturés au titre de l'exercice.

Fait à MULHOUSE, le 28 Juillet 2006

Jean-Marc KRIEGER
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes Inscrit

Thierry BLIND
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes Inscrit

4.6 Résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 08 septembre 2006

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2006, approuve, tels qu'ils ont été présentés les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 524 153.11 EUR.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve enfin le montant des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles s'élevant à 25 496 EUR, et prend acte, que ce montant non déductible fiscalement correspond à un impôt sur les sociétés global de 8 626 EUR.

L'Assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

DEUXIEME RESOLUTION – CONVENTION DES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DU COMMERCE

L'Assemblée générale approuve, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L 225-40 du Code du Commerce, chacune des conventions visées par les dispositions des articles L 225-38 et suivants du même Code et présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 524 153.11 EUR :

- à l'entier amortissement des pertes antérieures figurant au bilan pour 152 722 .60 EUR

- le solde, soit 371 430.51 EUR, étant viré :

- à concurrence de 5% à la réserve légale, soit 18 571.53 EUR
- à concurrence de 52 858.98 EUR, à la réserve ordinaire
- à la distribution d'un dividende aux actionnaires, à concurrence de 300 000 EUR.

Le dividende revenant à chaque action serait ainsi fixé à 0.30 EUR.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende serait éligible à l'abattement de 40% compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

L'Assemblée reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes distribués à chaque action se sont élevés à :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
2002/2003	36.00EUR	18.00 EUR	54.00 EUR
2003/2004	0.06 EUR	0.03 EUR (taux 50 %) 0.006 EUR (taux 10 %)	0.09 EUR (taux 50%) 0.0066 EUR (taux 10%)
2004/2005	--	--	--



QUATRIEME RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE EUROPE ENVIRONNEMENT AU 31 MARS 2006

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT arrêtés au 31 mars 2006, approuve, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net consolidé de 824 492 EUR.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

4.7 Résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 08 septembre 2006

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, décide en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code du commerce, de réserver aux salariés de la société, une augmentation de capital en numéraire dans les conditions de l'article L 443-5 du Code du Travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de dix-huit mois à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 10 000 EUR qui sera réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 443-5 du Code du Travail.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autre qu'il appartiendra.



5.1.4 Gouvernement d'entreprise

5.1.4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration :

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société
- de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général.

Pour la première partie de ce rapport relative au fonctionnement du conseil d'administration, en tant que Président de cet organe collégial, j'ai disposé des informations et documents nécessaires pour son élaboration.

S'agissant de la partie du rapport consacrée au contrôle interne, ma fonction de Directeur Général, m'a permis d'accéder aux documents et de procéder auprès des services concernés aux investigations nécessaires pour vous rendre compte et, comme Président, j'ai consulté le conseil d'administration.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition du Conseil d'Administration :

Votre conseil d'administration est composé de quatre membres.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

- Monsieur Jean-Claude REBISCHUNG :
 - Fonction principale exercée dans la société : Président Directeur Général
 - Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2008 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
 - Fonctions exercées dans d'autres sociétés : Membre du Conseil de surveillance de la société AESA AIR ENGINEERING
- Monsieur Pierre BELLMANN :
 - Fonction principale exercée dans la société : Directeur Général Délégué - Administrateur
 - Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2008 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
 - Fonctions exercées dans d'autres sociétés : Gérant de la société à responsabilité limitée EUROP-PLAST.
- Madame Nicoletta BELLMANN :
 - Fonction principale exercée dans la société : Administrateur
 - Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2008 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
 - Fonctions exercées dans d'autres sociétés : Néant

- Madame Paulette REBISCHUNG :
- Fonction principale exercée dans la société : Administrateur
- Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2008 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
- Fonctions exercées dans d'autres sociétés : Néant

Il est précisé que le nombre d'actions devant être détenues par chaque administrateur est fixé à un. Tous les administrateurs sont propriétaires d'un nombre d'actions au moins égal à ce minimum.

1.2 Fréquence des réunions :

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni sept fois, à savoir :

- Le 04 avril 2005, en vue de statuer sur des primes à allouer aux membres de la direction.

Tous les administrateurs en fonction étaient présents à ladite réunion.

- Le 07 juillet 2005, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité
- Discussion du bilan
- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2005
- Etablissement des comptes consolidés
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean-Marc KRIEGER
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Serge MEICHLER
- Préparation de l'assemblée générale ordinaire annuelle et fixation de sa date
- Préparation et approbation du rapport du conseil d'administration
- Questions diverses

Tous les administrateurs en fonction étaient présents à ladite réunion.

- Le 05 septembre 2005, en vue de statuer sur des primes à allouer aux membres de la direction, ainsi que sur la fixation de leur rémunération.

Tous les administrateurs en fonction étaient présents à ladite réunion.

- Le 02 novembre 2005, en vue de statuer sur des primes à allouer aux membres de la direction, ainsi que sur la fixation de leur rémunération.

Tous les administrateurs en fonction étaient présents à ladite réunion.

- Le 05 décembre 2005, en vue de statuer sur des primes à allouer aux membres de la direction, ainsi que sur la fixation de leur rémunération.

Tous les administrateurs en fonction étaient présents à ladite réunion.

- Le 06 février 2006, en vue de statuer sur des primes à allouer aux membres de la direction, ainsi que sur la fixation de leur rémunération.

Tous les administrateurs en fonction étaient présents à ladite réunion.

- Le 02 mars 2006, en vue de statuer sur des primes à allouer aux membres de la direction, ainsi que sur la fixation de leur rémunération.

Tous les administrateurs en fonction étaient présents à ladite réunion.



1.3. Convocations des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués par lettre simple.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de Commerce, le commissaire aux comptes a été convoqué à la réunion du conseil qui a arrêté les comptes annuels.

1.4. Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion.

1.5. Tenue des réunions

Les réunions du conseil d'administration se sont déroulées au siège social.

1.6. Comités spécialisés

Deux comités spécialisés ont été mis en place à ce jour :

-D'une part, un comité de direction stratégique, qui réunit une fois par trimestre autour des deux dirigeants, les responsables de chacune des directions : administration finance, vente, recherche et développement, ingénierie, production, filiale.

-D'autre part, un comité de direction opérationnelle, réuni une fois par mois, qui associe aux responsables ci-dessus, les chefs de services qui leur sont adjoints. Ce dernier comité est plus particulièrement destiné à mettre en application, à suivre et à évaluer les décisions prises par le premier comité.

1.7. Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes :

- En date du 04 avril 2005, le conseil d'administration a décidé d'allouer des primes aux membres de la Direction.
- En date du 07 juillet 2005, le conseil d'administration :

-a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2005, faisant apparaître une perte de 409 962.01 EUR
-a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires d'imputer la perte de l'exercice écoulé s'élevant à 409 962.01 EUR, sur le compte « Autres Réserves » à concurrence de 88 271.54 EUR ; le solde soit 321 690.47 EUR, étant reporté à nouveau

-a arrêté les comptes consolidés du Groupe, conformément aux dispositions des articles L 233-15 et suivants du Code du Commerce, ainsi que le rapport sur lesdits comptes

-a décidé que serait également soumis au vote de l'assemblée le renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean-Marc KRIEGER, et ceci pour une durée expirant le 01 août 2009, et celui de co-commissaire suppléant de Monsieur Serge MEICHLER.

- En date du 05 septembre 2005, le conseil d'administration a décidé d'allouer des primes aux membres de la Direction et de fixer leur rémunération.
- En date 02 novembre 2005, le conseil d'administration a décidé d'allouer des primes aux membres de la Direction.
- En date du 05 décembre 2005, le conseil d'administration a décidé d'allouer des primes aux membres de la Direction.
- En date du 06 février 2006, le conseil d'administration a décidé d'allouer des primes aux membres de la Direction.



- En date du 02 mars 2006, le conseil d'administration a décidé d'allouer des primes aux membres de la Direction.

1.8. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des conseils d'administration ont été établis à l'issue de chaque réunion.

1. PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

1.1 Objectifs de la société en matière de procédure de contrôle interne :

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 Description synthétique des procédures de contrôle mises en place :

Il est précisé que l'ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport relatif aux comptes sociaux de la société EUROPE ENVIRONNEMENT, s'applique à la filiale consolidée du Groupe.

a) Organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau de la société

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques principaux, la société a formalisé les procédures existantes selon un format standard et a mis en place un certain nombre de processus internes spécifiques qui s'appuient principalement sur les ressources et les compétences de l'entreprise.

Une documentation de procédures également liée à notre démarche « Qualité » définit les règles de gestion et modalités de fonctionnement de l'entreprise. Cette documentation couvre les domaines suivants : Management Général, Commercial Technique, Production et Administration.

Elle constitue un manuel exhaustif de procédures consultable sur informatique par l'ensemble des salariés.

Chaque procédure créée ou mise à jour par le responsable « Qualité » fait l'objet d'une étude préalable par un groupe de travail et d'une validation par la Direction Générale.

Le contrôle du respect des procédures et processus de fonctionnement est effectué par les responsables de services qui constituent un comité opérationnel dont les réunions mensuelles sont présidées par le Directeur Général.

b) Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La fonction comptable et de gestion :

Sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier, la fonction comptable assure la production de l'ensemble des données financières. Ainsi :

- Elle assure la production des comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels dans des



délais répondant aux obligations légales. Ces comptes sont ensuite soumis aux commissaires aux comptes.

- Elle produit un reporting financier mensuel.
- Elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel.
- Elle met en place les méthodes, procédures et référentiels comptables du Groupe.
- Elle identifie et réalise les évolutions nécessaires aux systèmes d'information comptables et de gestion.

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des cycles suivants et du reporting comptable et Financier :

- Clients - Ventes
- Fournisseurs - Achats
- Trésorerie.

1/ **Le cycle Clients-ventes** repose sur l'utilisation d'un logiciel intégré de gestion commerciale qui gère les commandes clients jusqu'à l'établissement des factures de ventes.

Trois services sont impliqués dans ce cycle :

Commercial :

Les entrées de commandes sont enregistrées dès réception du bon de commande original signé par le client.

Un contrôle de conformité avec le devis est effectué lors d'une revue de contrat à laquelle participent le commercial, le responsable du bureau d'études, le Directeur de Production, ainsi que le responsable du service Achats.

Cette réunion préalable au transfert du dossier client au bureau d'études permet également un contrôle de la marge de l'affaire.

Bureau d'études :

Les chargés d'affaires déclenchent les factures, après validation par le client des situations d'avancement des travaux.

Un document d'acceptation transmis par fax est signé par le client.

Service Facturation :

Les dossiers transmis par le bureau d'études sont facturés : transformation du bon de commande client informatique, en facture.



Le logiciel de gestion commerciale permet ainsi d'assurer le suivi des commandes en-cours restant à facturer.

Le report des ventes dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par un interface entre le logiciel comptable et le logiciel de gestion commerciale.

2/ Le cycle Fournisseurs-Achats repose sur l'utilisation d'un logiciel intégré de gestion commerciale qui gère les commandes fournisseurs, jusqu'à l'enregistrement des factures d'achat et les stocks.

Deux services sont impliqués dans ce cycle :

Service Achats - Magasin :

Les commandes fournisseurs reposent sur l'engagement du responsable du service achat.

Le système informatique subordonne l'enregistrement de chaque commande fournisseur à l'existence d'une commande client formalisée par un code Affaire.

Un contrôle systématique des budgets de l'affaire est effectué.

Tous les achats font l'objet de négociation.

Les factures sont saisies en interne dans notre logiciel de gestion commerciale. Elles sont regroupées avec les bons de réception s'il y a lieu, et font toujours l'objet d'un bon à payer formalisé.

Les stocks font l'objet d'un inventaire semestriel.

Le report des achats dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par une interface entre le logiciel comptable et le logiciel de gestion commerciale.

3/ Le cycle trésorerie est organisé de la façon suivante :

Les opérations de banque et de caisse sont saisies en comptabilité par le service comptable sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier.

Il élabore un état de trésorerie prévisionnel hebdomadaire.

Toute facture (achats ou frais généraux) présentée au paiement a fait l'objet d'un contrôle et d'une affectation analytique par le service Achats qui y a apposé un tampon formalisant l'acceptation du paiement.

Les règlements sont réalisés par signature des personnes bénéficiant d'un pouvoir : la responsable facturation, ou en cas de nécessité le Président ou le Directeur Général.

Le principe de séparation des tâches est toujours respecté dans la limite de l'effectif de la société.



4/ Le reporting comptable et de gestion s'articule en deux composantes principales :

- Le processus budgétaire
- Le reporting mensuel

Le processus budgétaire :

Au cours du mois de décembre, après analyse des comptes semestriels et réajustement des budgets de l'année en cours, les budgets provisoires et comptes prévisionnels pour l'exercice prochain sont proposés à la Direction Générale par le Directeur Administratif et Financier.

Après validation définitive au cours de mois de mars, chaque responsable de service est chargé du suivi du budget qui lui a été alloué pour le nouvel exercice.

Les budgets enregistrés dans le logiciel de comptabilité font l'objet d'un contrôle mensuel assuré par la fonction comptable.

Ils constituent également l'élément de référence du reporting financier mensuel.

Le reporting mensuel :

Le reporting mensuel est une composante essentielle dans le dispositif de contrôle et d'information financière.

Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage pour la Direction Générale.

Il est formalisé par un tableau de bord comportant les éléments chiffrés du compte de résultat et les principaux éléments bilanciaux sur la période considérée et en comparaison avec les objectifs budgétaires.

Chaque trimestre, un rapprochement est réalisé entre les éléments des comptes trimestriels, le reporting mensuel et les objectifs prévisionnels afin d'analyser et expliciter les éventuels écarts.

Ces informations sont, par ailleurs, portées à la connaissance du comité de direction.

c) Procédures de contrôle et de gestion des risques juridiques et contentieux

Tous les dossiers contentieux sont portés à la connaissance de la Direction Générale sans délai. Celle-ci décide la transmission de l'affaire aux Avocats ou à l'assureur.

Des réunions ponctuelles sont tenues en présence des Avocats, de la direction générale et des directeurs opérationnels concernés par les dossiers, afin de suivre la procédure d'exécution, de prendre les décisions dans l'intérêt de l'entreprise et évaluer les risques juridiques encourus par la société, l'exposition financière et les coûts afférents.

d) Elaboration des comptes consolidés :

Pour la production des comptes consolidés lors de chaque semestre, la société utilise un référentiel et des méthodes comptables communs aux entités du Groupe.

La société établit les comptes consolidés selon les principes comptables généralement admis en France.

Le Directeur Administratif et Financier du Groupe procède à la consolidation des comptes selon la méthode de l'intégration globale.

Après clôture des comptes sociaux, les balances des comptes des sociétés consolidées sont agrégées.

Les opérations réciproques identifiées dans chaque comptabilité sont annulées et les retraitements suivants effectués :



1) Inscription des biens en crédit-bail (mobilier et immobilier) dans les comptes d'immobilisations avec pour contrepartie une dette représentée par un crédit conventionnellement obtenu.

2) Calcul des impôts différés relatifs aux charges à répartir, à la comptabilisation de la Contribution Sociale de Solidarité et aux retraitements des crédit-baux.

Les comptes consolidés et documents de synthèse sont soumis à la certification des commissaires aux comptes.

2.3. Appréciation par le Président du conseil d'administration des mesures mises en place

Le Président du conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne efficace.

3. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

Conformément aux dispositions légales, le présent rapport a fait l'objet d'un rapport du commissaire aux comptes joint au rapport général sur la partie du présent rapport consacrée aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Signé : Le Président du conseil d'administration

5.2 Rémunérations des organes d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous indiquons les rémunérations brutes des mandataires sociaux perçues au cours de l'exercice :

- Monsieur Jean-Claude REBISCHUNG, Président du Conseil d'Administration : 186 471
- Monsieur Pierre BELLMANN, Administrateur : 185 293
- Madame Nicoletta BELLMANN, Administrateur : Néant
- Madame Paulette REBISCHUNG, Administrateur : Néant

5.3 Intérêts des dirigeants dans le capital de la société mère, les filiales ou chez des clients ou fournisseurs significatifs du groupe

Intérêts des dirigeants dans le capital de la société au 1^{er} septembre 2006

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Jean-Claude REBISCHUNG	400 800	40.08 %	800 451	41.83 %
Pierre BELLMANN	450 594	45,06%	901 033	47.09 %

Par ailleurs, les dirigeants n'ont aucun intérêt dans le capital d'EUROP-PLAST ou dans le capital de clients ou de fournisseurs significatifs Du groupe.

5.4 Plan d'intéressement des salariés et participation

Entre les soussignés :

- La société EUROPE ENVIRONNEMENT, société anonyme au capital de 1 000 000 Euros, dont le siège est 68800 VIEUX THANN – 11, rue Gutenberg et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro 391 358 843

Représentée par Monsieur Pierre BELLMANN, Directeur Général de ladite société

D'UNE PART,

- M. VILMONT Marc
demeurant 5 rue de la Ferme 68290 BOURBANCH
- M. YALCIN Aytac
demeurant 19 bis Avenue de Verdun 88160 LE THILLOT
- M. VACHERON Frédéric
demeurant 12 Rue des Romains 68180 HORBOURG WIHR

Membres de la délégation unique du personnel de la société EUROPE ENVIRONNEMENT,

Dûment habilités à l'effet des présentes aux termes de la délibération de la délégation unique du personnel exerçant les attributions du comité d'entreprise, statuant à la majorité des membres présents dans leur séance du 23 juin 2006, dont une copie du procès-verbal figure en annexe,

Et agissant en qualité de représentants mandatés par ladite délégation unique du personnel pour signer le contrat de participation au nom et pour le compte des salariés de la société EUROPE ENVIRONNEMENT, en vertu du mandat reçu à cet effet au cours de la même séance.

D'AUTRE PART,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PREAMBULE – OBJET

Le présent accord de participation, conclu en application de l'article L 442-1 du Code du Travail, a pour objet de permettre la participation des salariés aux résultats du GROUPE constitué des sociétés EUROPE ENVIRONNEMENT et EUROP-PLAST.

Afin d'assurer une compensation équitable entre les salariés de chaque société du GROUPE, il est constitué une réserve spéciale ci-après désignée "la réserve globale" destinée à recevoir la participation des salariés du GROUPE au titre des exercices ouverts à compter :

- du 01/04/2005 pour la société EUROPE ENVIRONNEMENT
- du 01/04/2005 pour la société EUROP-PLAST.

Liée aux résultats, la participation n'existe que dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Il est souligné que les sommes, fonction des résultats du GROUPE et donc aléatoires, qui pourront revenir aux salariés par application du présent accord ne constitueront pas un élément du salaire et ne pourront donc pas être considérées comme un avantage acquis.



Cet accord a pour objet de fixer la nature et les modalités de gestion des droits que les membres du personnel de chaque société auront au titre de la réserve spéciale de participation qui sera constituée à leur profit.

ARTICLE 2 – CALCUL DE LA RESERVE SPECIALE DE PARTICIPATION

La réserve de participation est calculée société par société, et la réserve du groupe est obtenue en additionnant les seules réserves positives.

Chaque société du GROUPE contribue donc à la constitution de la réserve globale pour la totalité du montant de sa propre réserve, qui est elle-même calculée d'après les dispositions de l'article L 442-2 du Code du Travail et les textes pris pour son application.

Elle s'exprime par la formule :

$$RSP = \frac{1}{2} \times (B - 5 \% C) \times (S/VA)$$

dans laquelle :

- B : représente le bénéfice net fiscal, réalisé en France et dans les départements d'outre-mer, tel qu'il est retenu pour être imposé au taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés ou au taux réduit prévu au b du I de l'article 219 du Code Général des Impôts, diminué de l'impôt sur les sociétés correspondant et augmenté du montant de la dotation de l'exercice au compte de provision pour l'investissement.

Le montant du bénéfice net est attesté par le commissaire aux comptes de la société.

- C : représente le montant des capitaux propres de la société.

Les capitaux propres sont la somme des éléments suivants :

- le capital social ; étant précisé qu'en cas d'augmentation du capital en cours d'exercice le montant du capital et des primes liées au capital social sera pris en compte prorata temporis, conformément à l'article R 442-2 du Code du Travail.
- les primes liées au capital social
- les réserves
- le report à nouveau
- les provisions qui ont supporté l'impôt ainsi que les provisions réglementaires constituées en franchise d'impôt par application d'une disposition particulière du Code Général des Impôts.

Le montant des capitaux propres retenu, attesté par le commissaire aux comptes, correspond au bilan de clôture de l'exercice au titre duquel la réserve de participation est calculée.

- S : représente les salaires de la société. Les salaires à prendre en considération sont les salaires bruts déterminés selon les règles prévues pour le calcul des rémunérations au sens de l'article L 242-1 du code de la sécurité sociale.
- VA : représente la valeur ajoutée produite par la société. Celle-ci est déterminée en faisant le total des postes du compte de résultat pour autant qu'il concourt à la formation d'un bénéfice réalisé en France métropolitaine et dans les DOM :

a) charges de personnel



- b) impôts, taxes et versements assimilés, à l'exclusion des taxes sur le chiffre d'affaires
- c) charges financières
- d) dotations de l'exercice aux amortissements
- e) dotations de l'exercice aux provisions, à l'exclusion des dotations figurant dans les charges exceptionnelles
- f) résultat courant avant impôt.

ARTICLE 3 – BENEFICIAIRES

Peuvent seuls bénéficier de la répartition de la réserve spéciale de participation les salariés comptant à l'intérieur du GROUPE au moins trois mois d'ancienneté.

Le changement de société à l'intérieur du GROUPE n'affecte pas les droits des salariés.

Pour apprécier cette ancienneté de trois mois, il sera tenu compte non seulement de la présence effective dans le GROUPE, mais également des périodes de suspension du contrat que la loi assimile à du travail effectif pour le calcul de l'ancienneté.

Il sera également tenu compte pour l'appréciation de cette ancienneté, de tous les contrats de travail, consécutifs ou non, exécutés au sein du GROUPE au cours de la période de calcul et au cours des douze mois qui la précèdent.

La participation est due à tout salarié quittant le GROUPE pour quelque cause que ce soit, dès lors qu'il remplit la condition d'ancienneté indiquée au premier alinéa ci-dessus. En cas de dispense de préavis à l'initiative de la société, la durée du préavis non effectué mais payé est incluse dans la durée d'ancienneté indiquée au premier alinéa ci-dessus.

Les salariés sous contrat à durée déterminée bénéficient de la participation comme tout autre salarié dès lors que les conditions prévues par l'accord (pour tout salarié) sont remplies.

Les salariés à temps partiel bénéficient également de la participation. Pour l'ouverture des droits à la participation (ancienneté dans le GROUPE), la durée de présence dans le GROUPE n'est pas proratisée.

ARTICLE 4 – REPARTITION ENTRE LES BENEFICIAIRES

La réserve de participation est répartie entre les salariés bénéficiaires désignés à l'article 3, pour moitié proportionnellement aux salaires perçus par chaque salarié au cours de l'exercice de référence et pour autre moitié en fonction de la durée de présence dans le GROUPE au cours de l'exercice de référence.

La part de la réserve spéciale de participation attribuée en fonction de la durée de présence sera, pour les salariés dont la durée de travail est inférieure à la durée légale du travail, déterminée au prorata de leur temps de travail par rapport à cette même durée légale (ou ... jours travaillés pour les salariés travaillant sur la base d'un forfait annuel en jours).

Les périodes d'absence visées aux articles L 122-6 et L 122-32-1 du Code du Travail et plus généralement toutes celles qui légalement, réglementairement ou conventionnellement sont assimilées à du temps de travail effectif, seront retenues pour la détermination des durées de présence des salariés bénéficiaires. La partie de la réserve répartie en fonction du salaire est calculée, pour ces mêmes périodes, sur la base du salaire qui aurait été versé si le salarié avait travaillé.

Les salaires servant de base à la répartition sont pris en compte pour chaque bénéficiaire dans la limite d'une somme égale à quatre fois le plafond de la sécurité sociale.

Le montant des droits susceptibles d'être attribués à un même salarié ne peut, pour un exercice, excéder une somme égale au trois quarts du plafond annuel retenu pour la détermination des cotisations de sécurité sociale.



Toutefois, les plafonds prévus aux deux alinéas précédents sont calculés au prorata de la durée de présence pour les salariés à temps partiel et pour les salariés n'ayant travaillé dans l'entreprise que pendant une partie de l'exercice.

Les sommes qui n'auraient pu être mises en distribution en raison du deuxième plafonnement défini ci-dessus sont immédiatement réparties entre les autres salariés n'atteignant pas ce plafond, ce complément de répartition ne pouvant pas avoir pour effet de leur faire dépasser ce même plafond.

ARTICLE 5 - AFFECTATION DE LA RESERVE

Les sommes constituant la Réserve Spéciale de Participation sont automatiquement investies, après prélèvement de la Contribution Sociale Généralisée et de la Contribution du Remboursement de la Dette Sociale, dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise **MULTI-ENTREPRISES** intitulé « **Multipar Sécurité** », qui est classé dans la catégorie « **MONÉTAIRES EURO** ». Le Fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité de 0 à 0,5. L'indicateur de marché est Eonia.

Ces sommes devront être versées avant le premier jour du quatrième mois suivant la clôture de l'exercice, à un compte ouvert dans les livres du dépositaire.

dont le siège social est situé : **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
3, rue d'Antin
75002 PARIS

Passé ce délai, elles seront majorées d'un intérêt de retard dont le taux est égal au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publié par le ministre chargé de l'économie majoré de 33 %. Cet intérêt de retard court à partir du premier jour du quatrième mois suivant la date de clôture de l'exercice au titre duquel la participation est attribuée, et ce, jusqu'à la date de remise effective de ces sommes à l'organisme dépositaire.

Cette somme, y compris l'intérêt de retard éventuel, sont immédiatement employées en parts et fractions de parts du fonds ci-dessus mentionné, dont chaque salarié bénéficiant de droits individuels reçoit autant de parts et, le cas échéant, de fractions de part que le permet le montant de ses droits en fonction du prix d'émission de la part et, le cas échéant, de la fraction de part le jour de l'attribution.

ARTICLE 6 – MODALITES DE GESTION DES DROITS ATTRIBUES AUX SALARIES

À partir de la réception de leur relevé de compte, les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise MULTI-ENTREPRISES « Multipar Sécurité » pourront demander, dans les 3 mois qui suivent la réception, la modification de l'affectation initiale de tout ou partie de leurs avoirs (« arbitrage ») vers le ou les Fonds Communs de Placement d'Entreprise suivants :

FCPE DE LA GAMME MULTIPAR :

- 1) le Fonds Commun de Placement d'Entreprise **MULTI-ENTREPRISES** intitulé « **Multipar Prudent** » qui est classé dans la catégorie « **DIVERSIFIÉ** ». Le fonds sera investi à hauteur de 75 % en produits obligataires et/ou monétaires dont parts ou actions d'OPCVM et à 25% en produits actions dont parts ou actions d'OPCVM. Ces pourcentages s'entendent avec une marge de plus ou moins 10%. Il pourra également souscrire à titre accessoire à des Fonds Communs d'Intervention sur les Marchés à Terme.
- 2) le Fonds Commun de Placement d'Entreprise **MULTI-ENTREPRISES** intitulé « **Multipar Dynamique** » qui est classé dans la catégorie « **DIVERSIFIÉ** ». Le fonds aura une exposition de 75 % en produits actions dont parts ou actions d'OPCVM et de 25% en produits obligataires et/ou monétaires dont parts ou actions d'OPCVM. Ces pourcentages s'entendent avec une marge de manœuvre de plus ou moins 20%. Il pourra également souscrire à titre accessoire à des Fonds Communs d'Intervention sur les Marchés à Terme. Il est investi à plus de 20% en parts ou actions d'OPCVM.



Cette modification du placement initial sera effectuée à la première date de valeur liquidative qui suit la demande. L'opération ainsi réalisée s'effectuera sans commission d'entrée et sera sans effet sur la durée de blocage.

L'entreprise prendra à sa charge une modification annuelle du choix de placement (notamment dans le cas du premier arbitrage qui suit l'affectation dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Multi-entreprises « **Multipar Sécurité** »), les opérations suivantes seront à la charge des salariés.

Ces Fonds, créés dans le cadre de l'Article L. 214-39 du Code Monétaire et Financier, sont gérés par :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

dont le siège social est situé : 5, avenue Kléber
75798 PARIS CÉDEX 16
agissant en tant que Société de Gestion.

Le choix d'un autre organisme de placement ou d'une forme différente d'emplois de la Réserve Spéciale de Participation pourra intervenir ultérieurement, d'un commun accord, entre les parties signataires dans les conditions prévues par la réglementation alors applicable.

Les notices d'informations des FCPE seront obligatoirement remises préalablement à toute souscription aux porteurs de parts par l'entreprise.

ARTICLE 7 - CHARGES

L'entreprise prend **obligatoirement** à sa charge les prestations de tenue de compte conservation telles que définies en annexe et au titre desquelles figurent notamment les frais de tenue de compte (minimum réglementaire). Néanmoins, ces frais de tenue de compte cessent d'être à la charge de l'entreprise à l'expiration du délai d'un an après le départ des bénéficiaires de l'entreprise. Ils incombent dès lors aux bénéficiaires et seront directement prélevés sur leurs avoirs.

Toute autre prestation telle que définie par le présent accord et ne correspondant pas à ce minimum réglementaire sera prise en charge par le salarié.

Pour tous les supports de placement prévus par l'article 4 ci-dessus, les différents frais qui figurent en outre dans les notices d'information remises préalablement à toute souscription, sont pris en charge de la manière suivante :

- La **commission de souscription** est à la charge de l'entreprise ou des porteurs de parts suivant convention par entreprise.
- La **commission de rachat** : néant.
- Les **frais de fonctionnement et de gestion** sont à la charge des OPCVM.

ARTICLE 8 - CAPITALISATION DES REVENUS

La totalité des revenus du portefeuille collectif est obligatoirement réemployée dans chaque Fonds Commun de Placement d'Entreprise et ne donne lieu à aucune répartition entre les porteurs de parts. Les revenus ainsi réemployés viennent en accroissement de la valeur globale des avoirs du Fonds Commun de Placement d'Entreprise et, par conséquent, de la valeur de chaque part ou fraction de part ¹ ; ils sont exonérés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Au moment du rachat des parts, la plus-value enregistrée sera toutefois soumise aux contributions sociales en vigueur.



ARTICLE 9 - DELAI DE BLOCAGE

Les droits des salariés ne sont négociables ou exigibles qu'à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'ouverture de ces droits. Les droits des salariés s'ouvriront au premier jour du quatrième mois suivant la clôture de l'exercice considéré, au titre duquel ils sont calculés.

ARTICLE 10 - EXCEPTIONS AU PRINCIPE DE L'INDISPONIBILITE QUINQUENNALE - CAS DE DEBLOCAGES ANTICIPES

Les droits constitués au profit des salariés deviendront négociables ou exigibles avant l'expiration du délai de cinq ans, lors de la survenance de l'un des cas suivants et sur demande des intéressés :

- mariage ou conclusion d'un pacte civil de solidarité par le bénéficiaire
- naissance ou arrivée au foyer en vue de son adoption d'un troisième enfant puis de chaque enfant suivant
- divorce, séparation ou dissolution d'un pacte civil de solidarité lorsqu'ils sont assortis d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile du bénéficiaire
- invalidité du bénéficiaire, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un pacte civil de solidarité. Cette invalidité s'apprécie au sens des 2e et 3e alinéa de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ou doit être reconnue par décision de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel prévue à l'article L 323-11 ou de la commission départementale de l'éducation spéciale à condition que le taux d'incapacité atteigne au moins 80% et que l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle
- décès du bénéficiaire, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un pacte civil de solidarité
- cessation du contrat de travail pour quelque cause que ce soit
- affectation des sommes épargnées à la création ou reprise, par le salarié, ses enfants, son conjoint ou la personne liée au bénéficiaire par un pacte civil de solidarité, d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, soit à titre individuel, soit sous la forme d'une société, à condition d'en exercer effectivement le contrôle au sens de l'article R 351-43 du Code du Travail, à l'installation en vue de l'exercice d'une autre profession non salariée ou à l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative de production
- affectation des sommes épargnées à l'acquisition ou agrandissement de la résidence principale emportant création de surface habitable nouvelle telle que définie à l'article R 111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, sous réserve de l'existence d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux, ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par arrêté ministériel
- situation de surendettement du salarié définie à l'article L 331-2 du Code de la Consommation sur demande adressée à l'organisme gestionnaire des fonds ou à l'employeur, soit par le président de la commission de surendettement des particuliers, soit par le juge lorsque le déblocage des droits paraît nécessaire à l'apurement du passif de l'intéressé
- et dans tout autre cas prévu par une réglementation ultérieure.

La demande du salarié doit être présentée dans un délai de six mois à compter de la survenance du fait générateur, sauf dans les cas de cessation du contrat, de décès du conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un pacte civil de solidarité, invalidité et situation de surendettement où elle peut intervenir à tout moment. La levée anticipée de l'indisponibilité intervient sous forme d'un versement unique qui porte, au choix du salarié, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être débloqués.

Par ailleurs, le jugement qui arrêterait le plan de cession totale de l'entreprise et le jugement qui ouvrirait ou prononcerait la liquidation judiciaire rendrait immédiatement exigibles les droits à participation non échus, en application des articles L 621-94 et L 622-22 du Code de Commerce et de l'article L 143-11-3 du Code de Commerce.

En outre, le GROUPE est autorisé à payer directement aux bénéficiaires les sommes leur revenant au titre de la participation lorsque celles-ci sont inférieures au maximum fixé par arrêté du ministre de l'économie et des finances et du ministre du travail (80 EUR à la date de signature du présent accord).

ARTICLE 11 - INFORMATION COLLECTIVE DES SALARIES

Le personnel est informé du présent accord par voie d'affichage.

Chaque année, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, chaque société présente à son comité d'entreprise, un rapport comportant notamment les éléments de base de calcul de la réserve spéciale de participation et des indications précises sur la gestion et l'utilisation des sommes affectées à cette réserve.

A défaut de comité d'entreprise, le rapport est présenté aux délégués du personnel et adressé à chaque salarié présent dans l'entreprise à l'expiration du délai de six mois suivant la clôture de l'exercice.

ARTICLE 12 - INFORMATION INDIVIDUELLE DES SALARIES

Tout salarié bénéficiaire, reçoit lors de chaque répartition une fiche distincte de son bulletin de salaire et indiquant :

- le montant de la réserve spéciale de participation de l'exercice écoulé
- le montant des droits qui lui sont attribués
- l'organisme auquel est confiée la gestion de ces droits
- la date à laquelle ces droits sont négociables et exigibles
- les cas dans lesquelles ils peuvent être exceptionnellement liquidés ou transférés avant ce délai, conformément à l'article 8 du présent accord
- les montants des précomptes effectués au titre de la CSG et de la CRDS.

Devra être annexée à cette fiche, une note rappelant les règles de calcul et de répartition de la participation.

Dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice, chaque salarié est informé des sommes et valeurs qu'il détient au titre de la participation.

ARTICLE 13 - DEPART DU SALARIE

Lorsqu'un salarié titulaire d'une créance sur la réserve de participation quitte le GROUPE sans faire valoir ses droits à déblocage ou avant que la société qui l'employait en dernier lieu ait été en mesure de liquider à la date de son départ la totalité des droits dont il est titulaire, cette dernière est tenue :

- de lui remettre un état récapitulatif des sommes et valeurs mobilières épargnées ou transférées au sein de l'entreprise dans le cadre de la participation ainsi qu'un livret d'épargne salariale.

Cet état récapitulatif doit comporter les informations et mentions suivantes :

- l'identification du bénéficiaire
- la description de ses avoirs acquis ou transférés dans l'entreprise par accord de participation et plans d'épargne dans lesquels il a effectué des versements, avec mention le cas échéant des dates auxquelles ces avoirs seront disponibles
- l'identité et l'adresse des teneurs de registre administratif retraçant les sommes affectées aux plans d'épargne auprès desquels le bénéficiaire a un compte

Par ailleurs, le livret d'épargne salariale remis au salarié doit comporter :

- un rappel des dispositions des articles L 443-2 du Code du Travail (transfert des sommes d'un PEE vers un PEE nouvel employeur, transfert d'un PEE ou PEI vers un PPESV), R 442-16 du code du travail (versement de la participation lorsque le bénéficiaire ne peut être atteint à la dernière adresse), R 442-17 (cas de déblocage de la participation et des PEE et PEI),

- une attestation indiquant la nature et le montant des droits liés à la réserve spéciale de participation ainsi que la date à laquelle seront répartis ses droits éventuels au titre de l'exercice en cours

- de lui faire préciser l'adresse à laquelle devront lui être envoyés les intérêts et avis éventuellement afférents à ces droits et, lors de leur échéance, les sommes représentatives de ceux-ci.



En cas de changement de cette adresse, il appartient au bénéficiaire d'en aviser la société en temps utile.

Lorsque, nonobstant les dispositions ci-dessus, les salariés qui ont quitté la société ne peuvent être atteints à la dernière adresse, les sommes auxquelles il peut prétendre sont tenues à la disposition par l'entreprise pendant un an à compter de l'expiration du délai d'indisponibilité.

Passé ce délai d'un an, les parts de fonds communs de placement appartenant aux salariés introuvables sont conservées par l'organisme gestionnaire, qui à l'expiration du délai de prescription (30 ans), procédera à la liquidation des parts et versera le montant au Trésor Public.

En cas de décès de l'intéressé, il appartient à ses ayants droits de demander la liquidation de ses droits qui sont devenus immédiatement négociables ou exigibles.

Enfin, lorsque l'accord de participation a été mis en place après que des salariés susceptibles d'en bénéficier ont quitté le GROUPE, ou lorsque le calcul et la répartition de la réserve spéciale de participation interviennent après un tel départ, la fiche et la note visée à l'article 10 dudit accord, doivent également être adressées à ces bénéficiaires pour les informer de leurs droits.

ARTICLE 14 - REGLEMENT DES LITIGES

Le montant du bénéfice net et des capitaux propres de chaque société du GROUPE étant attesté par le commissaire aux comptes, il ne peut être remis en cause à l'occasion des litiges nés de l'application du présent accord.

Les contestations relatives au montant des salaires et au calcul de la valeur ajoutée, à défaut d'accord amiable, relèveront des juridictions compétentes en matière d'impôts directs.

Tous les autres litiges à l'application du présent accord, à défaut d'entente entre les parties, relèveront de la compétence des tribunaux judiciaires.

ARTICLE 15 - DUREE DE L'ACCORD

Le présent accord s'appliquera pour la première fois aux résultats des exercices ouverts :

- le 01/04/2005 pour la société EUROPE ENVIRONNEMENT
- le 01/04/2005 pour la société EUROP-PLAST.

Sauf dénonciation effectuée par l'une ou l'autre des parties contractantes trois mois au moins avant la date de son échéance normale (fin du second exercice d'application de l'accord) le contrat se renouvellera par tacite reconduction et par exercice.

La partie qui entendra dénoncer l'accord en période de tacite reconduction devra en informer l'autre trois mois avant l'ouverture du prochain exercice social, aucune dénonciation n'étant admise pour un exercice en cours d'acquisition.

Par ailleurs, la partie qui dénonce l'accord doit aussitôt notifier cette décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi.

ARTICLE 16 - CLAUSE DE SAUVEGARDE

Les termes du présent accord ont été arrêtés au regard des dispositions légales et réglementaires applicables à la date de sa conclusion.

En cas de modification de cet environnement juridique, les règles d'ordre public s'appliqueront à l'accord sans que les parties aient à renégocier dans les conditions qui seront prévues par la loi, s'il ne s'agit pas de dispositions d'ordre public, les parties se réuniront pour en tirer les conséquences et rédiger, éventuellement un avenant.

À défaut, seules les dispositions de l'accord s'appliqueront



ARTICLE 17 – VARIATION DE L'EFFECTIF - SUSPENSION

Dans l'hypothèse où l'effectif cumulé des sociétés du GROUPE n'atteindrait pas le seuil légal d'assujettissement à la participation obligatoire, le présent accord cesserait de produire effet pour les sociétés concernées et leurs salariés, à compter de l'exercice au cours duquel cette situation aura été constatée, sans qu'il soit nécessaire de le dénoncer.

Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en sera informé par la partie la plus diligente.

ARTICLE 18 - FORMALITES

Dès sa conclusion, le présent accord sera adressé en cinq exemplaires auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi du Haut Rhin, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'initiative de la direction de la société EUROPE ENVIRONNEMENT.

5.5 Plan de souscription d'actions

Néant

5.6 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant

Chapitre 6

Evolution récente et perspectives de développement

6.1 Evolution récente

- Facturation du premier trimestre 2006/2007

Le chiffre d'affaires consolidé pour les mois d'avril, mai et juin 2006 est de 3 743 K€, soit une augmentation de 17 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Il est conforme aux prévisions qui sont de 14 400K€ pour l'exercice en cours.

Le chiffre d'affaires est en constante évolution : celui d'EUROPE ENVIRONNEMENT étant de 2 996 K€ et celui d'EUROP-PLAST de 1 086K€.

- Carnet de commandes du premier trimestre 2006/2007

Le carnet de commandes est très bien orienté et en ligne avec notre prévisionnel, la carnet facturable est important et de l'ordre de 5.7 mois de facturation, ce qui nous laisse entrevoir une facturation correcte pour l'exercice.

- Export et tendance du marché

Au niveau du marché et de l'orientation des investissements, les marchés publics sont actuellement porteurs et génèrent plus de 50% de chiffre d'affaires.

Pour l'industrie, l'Europe des 25 tarde à produire ses effets et nous sommes obligés de faire des efforts vers les marchés plus lointains, comme la Chine, l'Inde ou la Russie.

Nous avons eu la première commande importante en Marché Public, pour la STEP de Limoges sur appel d'offre, et cela va aussi nous donner des possibilités.

6.2 Rappel des stratégies du Groupe EUROPE ENVIRONNEMENT

Le premier trimestre du nouvel exercice va être important pour l'histoire de notre Groupe.

En effet, après avoir fait de ce Groupe le leader européen dans la dépollution industrielle et travailler en réseau avec les éco-entreprises, nous avons décidé, avec la société EUROPLASMA, d'entreprendre des négociations exclusives de rapprochement dont la presse s'est faite l'écho.

Ce choix permettra aux deux groupes d'avoir des synergies industrielles et de mutualiser les moyens afin d'être plus performant et plus efficace, notamment à l'export.

Ce rapprochement deviendra définitif fin septembre à la fin des audits et dues diligences.

D'autre part, en date du 26 juillet 2006, nous avons été retenus par le Juge Commissaire pour reprendre les actifs de la société VENTACID INTERNATIONAL qui était en liquidation judiciaire.

VENTACID était une société concurrente locale et qui avait des points d'ancrage en Suisse et Hongrie, dont nous reprenons l'atelier de fabrication.

6.3 Objectifs opérationnels

Dans le cadre de ces opérations de rapprochement et de croissance, nous attendons un impact sur les ventes à l'export et l'amélioration de la rentabilité sur le périmètre actuel.

Des discussions sont en cours également avec une possible croissance externe, qui pourrait nous apporter une ouverture en Chine, Inde, Singapour et Italie.

Par croissance interne et externe, le Groupe doublerait de surface dans l'année à venir.

EUROPE ENVIRONNEMENT s'est fixé quatre objectifs opérationnels :

- 1 – Renforcer son implantation, et ses ventes, au sein de sa propre clientèle, en France et à l'étranger ;
- 2 – Acquérir des parts de marché, soit par croissance interne, soit par croissance externe ;
- 3 – A terme, sur les mêmes principes stratégiques qui font son succès, rechercher les axes de diversification de son offre, au-delà de son activité traditionnelle, en proposant des offres nouvelles ciblées sur des secteurs demandeurs proches.
- 4 – Retrouver la rentabilité afin de permettre la continuité du développement de notre groupe.